



Haute école pédagogique
Avenue de Cour 33 — CH 1014 Lausanne
www.hepl.ch

Bachelor of Arts et Diplôme d'enseignement pour les degrés préscolaire et primaire

L'Agenda 21 scolaire, un outil pour l'éducation au développement durable ?

Échos de la démarche dans un établissement scolaire vaudois

Mémoire professionnel

Travail de

Carole Chappuis

Sous la direction de

Charles-Etienne Vullioud

Membres(s) du jury

Lucy Clavel Raemy

Lausanne,

Juin 2011

Table des Matières

| | |
|--|-----------|
| 1. Introduction | 4 |
| 1.1. Pourquoi ce travail ?..... | 4 |
| 1.2. But de la recherche..... | 4 |
| 1.3. Objectif de la recherche..... | 4 |
| 2. Approche théorique | 5 |
| 2.1. Le concept de développement durable [DD]..... | 5 |
| 2.1.1. Définition au sens large..... | 5 |
| 2.1.2. Apports de Puech (2010)..... | 6 |
| 2.2. L'éducation au développement durable [EDD]..... | 8 |
| 2.2.1. L'EDD au niveau international | 8 |
| 2.2.2. L'EDD au niveau national..... | 9 |
| 2.2.3. L'EDD dans Plan d'Études Romand [PER]..... | 11 |
| 2.2.4. Apports complémentaires de Meirieu (2011)..... | 11 |
| 2.2.5. Commentaire personnel..... | 12 |
| 2.3. L'Agenda 21 scolaire..... | 12 |
| 2.3.1. La notion d'Agenda 21 | 12 |
| 2.3.2. Définition de l'Agenda 21 scolaire | 13 |
| 2.3.3. Les acteurs de l'Agenda 21 scolaire..... | 14 |
| 2.3.4. Organisation de la démarche et méthodologie | 15 |
| 2.3.5. Quelques exemples du canton de Genève | 16 |
| 2.3.6. L'exemple de l'Établissement secondaire Léon-Michaud d'Yverdon..... | 17 |
| 2.3.7. Liens entre l'Agenda 21 scolaire et le PER..... | 18 |
| 2.3.8. Liens entre l'Agenda 21 scolaire et certains apports théoriques | 18 |
| 3. Problématique | 20 |
| 3.1. Question de recherche..... | 20 |
| 3.2. Hypothèses | 21 |
| 3.3. Commentaire | 21 |
| 4. Méthodologie | 22 |
| 4.1. Type de recherche | 22 |
| 4.2. Population concernée | 22 |
| 4.3. Méthode de recueil des données..... | 22 |
| 4.3.1. Le questionnaire | 23 |
| 4.3.2. L'entrevue semi-dirigée (ou entretien)..... | 23 |
| 4.4. Moyens de récolte des données..... | 25 |
| 4.5. Traitement des résultats | 25 |
| 4.6. Limites issues de la méthodologie | 26 |
| 5. Résultats | 27 |
| 5.1. Population interrogée..... | 27 |
| 5.2. Quelques constats | 27 |
| 5.2.1. Domaines et instances de gestion..... | 27 |
| 5.2.2. Présence de projets en lien avec l'EDD | 29 |
| 5.2.3. Liens avec la commune : exemple de limite d'un projet..... | 29 |
| 5.3. A propos du concept de développement durable | 30 |
| 5.3.1. Définition du concept | 30 |
| 5.3.2. Agir pour un développement durable..... | 30 |
| 5.3.3. Le développement durable à l'école..... | 32 |
| 5.3.4. Limites du développement durable à l'école..... | 33 |
| 5.4. A propos de l'Agenda 21 scolaire | 33 |
| 5.4.1. Connaissance du principe..... | 33 |
| 5.4.2. Appréciation de l'Agenda 21 scolaire..... | 34 |

| | | |
|-------------|--|-----------|
| 5.4.3. | Avantages de la démarche d'Agenda 21 scolaire..... | 34 |
| 5.4.4. | Implication dans la démarche d'Agenda 21 scolaire..... | 35 |
| 5.4.5. | Inconvénients de la démarche | 35 |
| 5.4.6. | Conditions souhaitées pour un Agenda 21 scolaire | 37 |
| 5.4.7. | Quelques idées pour la mise en œuvre de l'Agenda 21 scolaire..... | 37 |
| 5.4.8. | Manque d'idées au niveau des actions | 38 |
| 5.5. | Zoom sur le point de vue des enseignants | 38 |
| 5.5.1. | L'éducation au développement durable | 38 |
| 5.5.2. | Enquête sur la collaboration avec les différents acteurs..... | 40 |
| 5.5.3. | Synthèse à propos de la collaboration des enseignants | 43 |
| 6. | Discussion des résultats | 45 |
| 6.1. | Pertinence et cohérence de l'Agenda 21 scolaire dans l'établissement | 45 |
| 6.1.1. | Dispositions encourageantes | 45 |
| 6.1.2. | Appréciation de la démarche..... | 46 |
| 6.1.3. | Constats favorables | 46 |
| 6.2. | Conditions pour la mise en œuvre d'un Agenda 21 scolaire en fonction des limites perçues..... | 47 |
| 6.2.1. | Implication générale..... | 47 |
| 6.2.2. | Visée de l'EDD | 48 |
| 6.2.3. | Quelques paradoxes en lien avec le développement durable et l'EDD..... | 49 |
| 6.3. | Hypothèses de réponses aux conditions de mise en œuvre | 50 |
| 6.3.1. | Implication générale : de la coordination..... | 50 |
| 6.3.2. | Visée de l'EDD : le domaine de la formation générale du PER | 51 |
| 6.3.3. | Paradoxes : dépasser l'effet de mode par l'accessibilité aux ressources..... | 52 |
| 7. | Conclusion | 53 |
| 7.1. | Apports de la recherche..... | 53 |
| 7.1.1. | Réponse à la question de recherche..... | 53 |
| 7.1.2. | Vérification des hypothèses | 53 |
| 7.2. | Limites de la recherche..... | 54 |
| 7.2.1. | Distinction entre le dire et le faire | 54 |
| 7.2.2. | Interprétation du questionnaire..... | 54 |
| 7.2.3. | Nombre d'acteurs sondés | 54 |
| 7.2.4. | Type d'établissement sondé | 55 |
| 7.3. | Perspectives de recherche en fonction des limites perçues..... | 55 |
| 7.4. | Pistes de réflexion | 55 |
| 7.4.1. | Hypothèse d'implication générale et de coordination..... | 55 |
| 7.4.2. | Hypothèse de mise en œuvre de la formation générale du PER..... | 56 |
| 7.4.3. | Hypothèse du dépassement de l'effet de mode | 56 |
| | Remerciements | 57 |
| | Références bibliographiques | 58 |
| | Annexes : | |
| 1. | Questionnaire distribué aux acteurs..... | 60 |
| 2. | Transcriptions des entretiens | 63 |
| o | Entretien n°1..... | 63 |
| o | Entretien n°2..... | 66 |
| o | Entretien n°3..... | 68 |
| o | Entretien n°4..... | 70 |
| o | Entretien n°5..... | 72 |
| 3. | Répertoire des figures | 74 |

1. Introduction

1.1. Pourquoi ce travail ?

Au cours de mes études, j'ai été particulièrement intéressée par la thématique de la connaissance de l'environnement et celle du *développement durable* [DD]. Je me pose beaucoup de questions sur ces thématiques et il est intéressant pour moi de pouvoir en traiter quelques unes dans le cadre de mon mémoire professionnel. De plus, il y a des chances que je sois amenée, dans mon futur enseignement, à mettre en œuvre de *l'éducation au développement durable* [EDD] avec mes élèves. Ayant découvert la démarche d'Agenda 21 scolaire comme étant un outil possible pour l'enseignement de l'EDD, je trouve intéressant d'étudier une telle démarche et de pouvoir savoir dans quelles mesures un Agenda 21 scolaire peut être envisagé dans un établissement. Avec les apports de cette recherche, je pourrai certainement, lorsque je serai enseignante avec un poste fixe, donner une impulsion pour créer un Agenda 21 scolaire dans mon établissement.

1.2. But de la recherche

Le but de cette recherche est d'étudier l'Agenda 21 scolaire comme outil de l'EDD et de confronter cet outil avec la réalité d'un établissement scolaire vaudois. Cela se fera en étudiant l'écho d'une éventuelle mise en place d'un Agenda 21 scolaire au sein de cet établissement.

1.3. Objectif de la recherche

Cette recherche permettra de cerner le contexte et les conditions sous-jacentes à l'éventuelle mise en place d'un Agenda 21 scolaire dans un certain établissement vaudois ainsi que de vérifier la cohérence et la pertinence que pourrait avoir un tel outil dans cet établissement.

2. Approche théorique

Il est question dans ce chapitre d'aborder et de définir au moyen d'apports théoriques le concept de développement durable ainsi que les notions d'éducation au développement durable et d'Agenda 21 scolaire.

2.1. Le concept de développement durable [DD]

2.1.1. Définition au sens large

La notion de développement durable est très présente dans notre société à l'heure actuelle. Il convient de clarifier cette notion en se replaçant dans le contexte de son origine et de considérer son évolution.

La notion de « développement durable » telle que nous l'abordons aujourd'hui a pris naissance dans le contexte de la sphère politique internationale. En 1987, la Commission des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement a publié le Rapport Brundtland (nom issu de sa présidente, Gro Harlem Brundtland), qui tente d'établir une stratégie face aux problèmes environnementaux et aux inégalités Nord/Sud. Intitulé « Notre avenir à tous », ce texte constitue un document de base pour définir le DD : « le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de pouvoir répondre à leur propres besoins » (Commission des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, 1987, p. 51). Il s'agit de penser le DD en tenant compte de trois composantes en interaction: la composante économique, la composante environnementale et la composante sociale.

Au niveau de la Confédération, le *Comité interdépartemental pour le développement durable* [CIDD] (CIDD, 2007) définit les principes du DD comme :

- « Une vision d'ensemble de l'environnement, de l'économie et de la société » (p.9) où « les processus économiques, sociaux et écologiques sont interdépendants et s'influencent réciproquement » (p.9).
- « Un solidarité avec les générations futures » (p.10), en terme de ressources environnementales et économiques.
- « Une solidarité au sein de la génération actuelle » (p.10), en considérant les droits de tous les êtres humains.

Ces principes sont représentés par un modèle tridimensionnel (cf. figure 1) souvent utilisé pour définir le DD, qui montre la complexité de ce concept, dont les différentes dimensions sont toutes en interaction. Le CIDD (2007) souligne que ce modèle est une simplification du concept de DD. Il faut préciser que certaines dimensions ne sont pas représentées dans ce modèle, comme « les questions culturelles et institutionnelles ainsi que la politique, ses mesures et ses instruments » (p.10) qui « jouent aussi un rôle important » (p.10) dans la définition de ce concept. Comme ces questions sont propres à un contexte local, il convient donc de penser le développement durable de manière locale, tout en gardant une vision globale.

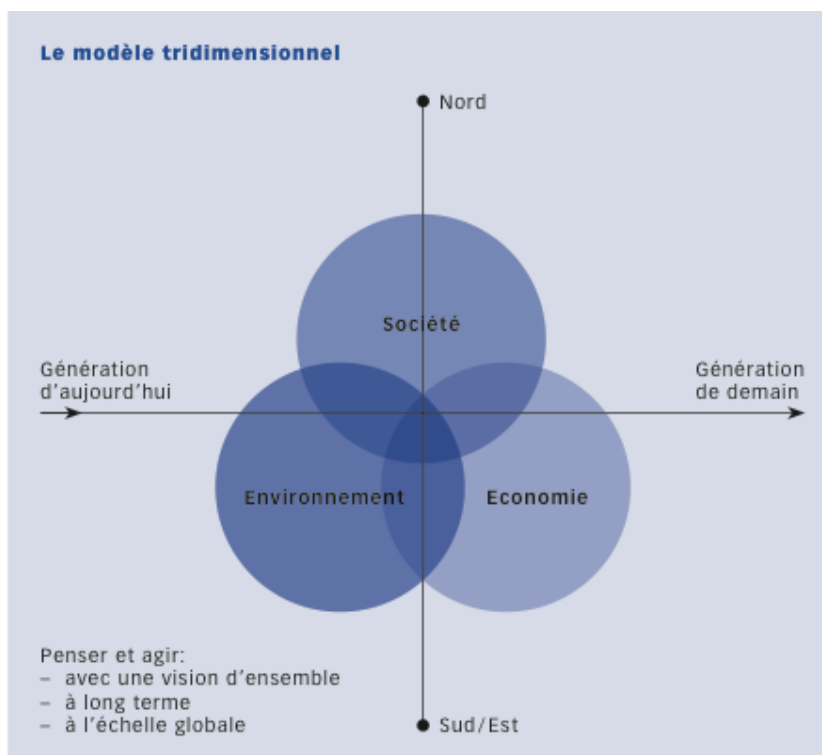


Figure 1 – Représentation du concept de développement durable (CIDD, 2007, p.10)

2.1.2. Apports de Puech (2010)

Si la définition du DD telle que présentée ci-dessus semble facile à comprendre, elle reste toutefois large et peu précise. Puech (2010) attire l'attention sur le fait que le concept de développement durable « est encombré par des discours confus, de la récupération idéologique, publicitaire et institutionnelle, et des stratégies contre-productives » (p.8) qui biaisent la compréhension de son sens et de sa visée. A travers sa réflexion, Puech clarifie le concept de développement durable :

Le défi du développement durable ou de la "soutenabilité" est de conduire la

coévolution entre les humains, la nature et les artefacts¹, de manière à ce que l'humain puisse être selon le meilleur de ses possibles, dans un monde où la nature conserve sa place et sa valeur, et où les artefacts ne déshumanisent pas leur créateur. (p.8)

Dans sa définition du concept de développement durable, Puech remet en question les termes de *développement* et de *durable* et conclut que « le développement durable est un mauvais nom pour un bon problème » (p.11). Il dresse une liste de dix domaines principaux sur lesquels portent les problèmes du développement durable :

- surpopulation (globale et locale) ;
- biens communs naturels (eau, sources d'alimentation) ;
- conditions sanitaires et santé (hygiène de vie) ;
- éducation (développement des capacités de la personne) ;
- violence directe (guerre, régimes oppressifs) ;
- mentalités et comportements de production et de consommation ;
- sources d'énergies et gestion de l'énergie ;
- inégalités et redistribution (entre États/ dans un État) ;
- dégâts écologiques directs (pollution, déforestation, dégradation des sols, pertes de la biodiversité) ;
- changement climatique. (pp.10-11)

Finalement, Puech centre la mise en œuvre du DD au niveau de la personne, en affirmant que « la prise de conscience du soutenable² est de comprendre que nous avons, chacun de nous, par des microactions résolues, le moyen d'y mettre fin » (p.129). Il incite ainsi à agir au niveau local, car selon lui, « le simple, local, concret n'est pas différent des problèmes immenses qui menacent la planète et l'espèce humaine » (p.206). Il prône un changement de la personne au niveau de sa manière de vivre et de penser le DD, en affirmant que « la révolution du soutenable prend son origine dans l'humilité et l'ambition en même temps : tout changer en se changeant soi-même » (p.207).

¹ Puech désigne comme *artefacts* toutes les choses créées par l'homme ou issues de ses actions. Le domaine de l'économie et toutes les choses qui en découlent fait par exemple partie de ces artefacts.

² Puech préfère le terme *soutenable* ou terme *durable* (p.29) et envisage le DD sous la forme d'une « révolution du soutenable » (p.8). Le mot *soutenable* est issu du terme anglais *sustainable development* employé pour exprimer le concept de DD dans le rapport Brundtland de 1987.

2.2. L'éducation au développement durable [EDD]

L'éducation joue un rôle très important pour la promotion du DD et son ancrage dans notre société. Tant sur le plan international que national, on a ainsi défini un type d'*éducation* propre au DD (l'EDD). Il s'agira ici de définir l'EDD sur ces deux plans.

2.2.1. L'EDD au niveau international

Sur le plan international, les années 2005 à 2014 ont été proclamées *Décennie mondiale de l'éducation en vue du développement durable* par l'assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies [ONU], qui a désigné l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture [UNESCO] comme agence directrice de cette décennie. Dans son *Plan international de mise en œuvre de la décennie en bref*, l'UNESCO (2006) incite à intégrer l'éducation au développement durable dans les programmes scolaires. L'éducation au développement durable y est décrite comme :

Une éducation qui prépare les individus à prévoir, faire face et trouver des solutions aux problèmes qui menacent la vie de notre planète, une éducation qui diffuse les valeurs et principes qui fondent le développement durable et qui met en évidence la complexité et l'interdépendance de ces trois sphères : l'environnement, la société - y compris la culture – et l'économie. (p.5)

Dans son *rapport intermédiaire de la Décennie des Nation Unies pour l'éducation au service du développement durable*, l'UNESCO (2009) dresse un état des lieux de l'EDD au niveau international, au moyen d'une enquête menée dans plusieurs pays. Au chapitre trois de ce rapport est abordée la question de la signification de l'EDD. Face à l'impossibilité de trouver une signification commune, la tendance serait plutôt de réfléchir à une signification locale et contextualisée de l'EDD. Ainsi, chaque pays possédant un système scolaire particulier et n'ayant pas les mêmes interprétations du développement durable, on constate certaines divergences quant à la manière d'aborder l'éducation au développement durable.

Le rapport soulève notamment la question des différentes perceptions du rapport entre l'EDD et l'*éducation à l'environnement* (EE). La perception de ce rapport « est généralement liée au rôle historique (majeur ou secondaire) qu'a joué l'éducation à l'environnement dans un pays et l'interprétation (large ou étroite) dont elle fait l'objet » (UNESCO, 2009, p.31). On distingue alors trois catégories :

1. Le cas où l'EE et l'EDD sont considérées de manière égale. L'EE s'est bien affirmée et

traite des thématiques proches de l'EDD. Dans ce cas, « l'émergence de l'EDD n'est pas forcément considérée comme une réforme et risque effectivement d'avoir un effet négatif sur le bon travail déjà accompli au nom de l'éducation à l'environnement » (p.31).

2. Le cas où l'EE ne traite que des aspects écologiques et où « l'EDD va constamment plus loin en faisant intervenir des aspects socio-économiques, politiques et culturels » (p.31). L'EE est alors remplacée par l'EDD, ou du moins elle se situe à l'intérieur de celle-ci.
3. Le cas où « l'EDD et l'EE sont distinctes, bien qu'elles se recoupent et qu'elles soient l'une et l'autre légitimes et nécessaires » (p.32). Les infrastructures de l'EE sont maintenues et de nouvelles sont créées pour l'EDD. L'EE et l'EDD sont traitées dans des filières et des organismes différents qui se coordonnent.

Malgré ces divergences d'opinions, l'UNSECO (2009) relève tout de même un ensemble de principes communs dans la définition de l'EDD. Ainsi, on définit l'EDD comme :

- un processus évolutif et réflexif visant à intégrer les valeurs et les perceptions de la durabilité non seulement dans les systèmes éducatifs, mais aussi dans la vie personnelle et professionnelle de chaque jour ;
- un moyen de doter les individus de nouvelles connaissances et de compétences pour les aider à résoudre des problèmes qui représentent un défi de la vie en communauté dans la société mondialisée d'aujourd'hui et de demain ;
- une approche globale permettant d'assurer la justice économique et sociale et le respect de toute vie ;
- un moyen d'améliorer la qualité de l'éducation de base, de réorienter les programmes pédagogiques existants et de renforcer les activités de sensibilisation. (p.27)

2.2.2. L'EDD au niveau national

En Suisse, l'EDD est un domaine relativement nouveau et qui est par conséquent encore en construction et au stade d'expérimentation. La Conférence des Directeurs de l'Instruction Publique [CDIP] a élaboré un *Plan de mesures 2007-2014* pour l'intégration de l'EDD, notamment dans les plans d'études. La CDIP accorde une certaine importance à l'EDD, car elle figure parmi les dix priorités de son programme de travail 2008-2014. Pour définir et mettre en place l'EDD, la CDIP collabore avec la Fondation Education Développement [FED] et la Fondation suisse d'éducation pour l'environnement [FEE], mais aussi avec la

Confédération, par le biais de la Conférence de Coordination EDD [CCEDD] qui réunit la CDIP et six offices fédéraux.

La CDIP a mandaté un groupe de chercheurs pour définir le concept de l'EDD et son application dans le système scolaire. Ainsi, Bertschy, Gingins, Künzli, Di Giulio et Kaufmann-Hayoz (2007) invitent à envisager l'EDD comme « une transmission de compétences spécifiques pour un développement durable » (p.7). Ils définissent la finalité de l'EDD de la manière suivante :

Les élèves sont aptes et prêts à participer à des processus sociaux permettant de déterminer et de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour tendre vers un développement durable. Ils ont conscience de la signification du développement durable et saisissent le sens de la coresponsabilité de tous aux niveaux socioculturel, économique et écologique; ils connaissent les effets combinés de ces trois dimensions. (p.8)

Bertschy et al. (2007) repèrent plusieurs compétences en lien avec l'EDD, regroupées en trois domaines : "agir de façon autonome", "se servir d'instruments et de médias de manière interactive" et "agir dans des groupes" (p.7). Au niveau des contenus à aborder, Bertschy et al. (2007) ne proposent pas une liste de contenus précis, mais rappellent simplement que les contenus abordés en EDD doivent suivre les principes du développement durable. Cependant, ils évoquent des principes didactiques spécifiques à mettre en œuvre pour l'EDD, soit : une « orientation selon les visions »³, un « apprentissage systémique »⁴ et une « orientation vers l'action et la réflexion » (p.9). Au niveau de l'ancrage de l'EDD dans les disciplines, Bertschy et al. (2007) donnent des propositions différentes, selon le niveau primaire ou secondaire :

- Au primaire, l'EDD doit être intégrée à la discipline « Connaissance de l'Environnement » (CE), car elle constitue « une occasion de profiler et de développer davantage cette branche » (p.9) grâce à l'enrichissement thématique qu'elle apporte. Si on se réfère aux trois cas de vision du rapport EE-EDD cités précédemment, on peut supposer ici que le rapport EE-EDD s'apparente au deuxième cas.
- Au secondaire, l'EDD peut être « organisée comme un enseignement transversal » (p.9),

³ Ce principe propose de ne pas centrer l'attention sur des problèmes de société ou des scénarios catastrophes, mais plutôt d'envisager « une esquisse de l'avenir souhaité ». Ainsi, « on ne cherche pas l'accès aux problèmes, mais l'accès aux perspectives » (Bertschy et al., 2007, p.55).

⁴ Selon Bertschy et al. (2007), l'approche systémique est un principe didactique selon lequel « l'apprentissage doit s'inscrire dans différentes perspectives » (ce qui exige plusieurs accès différents à un même phénomène) et « ces perspectives doivent être reliées les unes aux autres » (p.56).

dans le cadre d'une collaboration interdisciplinaire, où un thème est traité par plusieurs enseignants, ou bien elle peut être abordée « dans le cadre d'un enseignement périodique ou de projets » (p.9).

Enfin, Bertschy et al. (2007) soulignent, relativement aux domaines de formation du futur Plan d'Études Romand [PER], que l'EDD n'est pas un domaine transversal supplémentaire, mais qu'elle « reprend des aspects d'autres domaines de formation transversaux – surtout l'éducation à l'environnement, l'éducation à la citoyenneté et l'éducation à la santé ainsi que l'éducation dans une perspective globale – et établit des liens entre eux, dans la perspective du développement durable » (p. 10).

2.2.3. L'EDD dans Plan d'Études Romand [PER]

Dans le Plan d'Études Romand (PER, 2010), qui a été accepté par la Conférence des Directeurs de l'Instruction Publique [CIIP] le 27 mai 2010, soit environ trois ans après le rapport de Bertschy et al. (2007), l'EDD est bien présente dans le domaine de la formation générale. Elle représente une des visées prioritaires de la formation générale, sous l'intitulé « prendre conscience de la complexité et des interdépendances et développer une attitude responsable et active en vue d'un développement durable ». Cette visée se décline en plusieurs objectifs selon les cycles, qui sont les suivants :

- Cycle 1 : « reconnaître l'incidence des comportements humains sur l'environnement » ;
- Cycle 2 : « analyser des formes d'interdépendances entre le milieu et l'activité humaine » ;
- Cycle 3 : en lien avec l'environnement, « prendre une part active dans la préservation d'un environnement viable » ainsi qu'en lien avec la complexité et l'interdépendance, « analyser quelques conséquences, ici et ailleurs, d'un système économique mondialisé ».

Plusieurs éléments se trouvant dans la description plus approfondie des objectifs du PER sont particulièrement intéressants à mettre en lien avec la thématique de l'Agenda 21 scolaire. Nous y reviendrons plus tard lors de la partie relative à la présentation de l'Agenda 21 scolaire.

2.2.4. Apports complémentaires de Meirieu (2011)

Selon Meirieu (2011), les objectifs fondateurs de l'EDD sont de « faire exister le monde » de manière à ce que les enfants puissent prendre conscience du monde qui les entoure, de « faire exister les autres » pour permettre aux enfants de distinguer « l'espace public et

l'espace privé » et de passer « du monde objet au monde projet » (p.22). Il insiste sur ce dernier objectif qui incite les enfants à ne pas se contenter de subir les incidences du « monde objet » sur leur vie, mais à prendre une part active dans le monde en le transformant en « monde projet » (p.22).

Meirieu (2011) formule également plusieurs principes pédagogiques pour une EDD. Un de ces principes consiste à « organiser le milieu scolaire » en avançant le fait que « le cadre physique dans lequel se déroule l'enseignement est déterminant ». Par ailleurs, il souligne que « la réflexion dans ce milieu est encore insuffisante » et que « l'absence de travaux sur l'organisation du milieu scolaire est choquante » (p.23).

2.2.5. Commentaire personnel

Il est nécessaire de rappeler ici que l'EDD est une thématique relativement nouvelle et qu'elle est encore sujette à beaucoup de discussions et d'interrogations. Les orientations concernant ce domaine évoluent rapidement et les définitions proposées ici sont donc susceptibles de changer et d'évoluer dans un temps relativement court.

2.3. L'Agenda 21 scolaire

2.3.1. La notion d'Agenda 21

Avant de définir l'Agenda 21 scolaire, il est nécessaire de définir brièvement l'origine de la notion d'*Agenda 21*.

Suite au rapport Brundtland (Commission des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, 1987) qui a mis la notion de DD sur le devant de la scène politique internationale, la réflexion autour de ce concept s'est poursuivie lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui s'est tenue en 1992 à Rio de Janeiro. Lors de cette conférence, 172 Etats se sont engagés à mettre en pratique un développement durable par le biais de l'Agenda 21 (ou Action 21). L'Agenda 21 constitue un plan d'actions (ou de mesures) pour le 21^{ème} siècle qui permettent de tendre vers un développement durable. Cela concerne par exemple des mesures relatives à la consommation d'énergie, aux transports, mais aussi aux droits de l'homme et à l'éducation. L'Agenda 21 de Rio invite les collectivités locales à mettre en place un Agenda 21 à leur propre échelle. Dès lors, de nombreux Agendas 21 locaux se sont mis en

place : en Suisse, on trouve des Agendas 21 cantonaux⁵ et communaux.

2.3.2. Définition de l'Agenda 21 scolaire

Tout comme l'EDD, la démarche d'Agenda 21 scolaire est relativement récente. Notamment déjà mise en œuvre dans quelques établissements en France⁶, elle a également été mise sur pied dans le canton de Genève au niveau du Département de l'Instruction Publique, qui a spécialement créé un site internet donnant des informations relatives à l'EDD et mettant à disposition un *Guide pour la mise en œuvre d'un Agenda 21 scolaire*. Dans le canton de Vaud, la démarche de l'Agenda 21 scolaire a été entreprise dans l'Établissement secondaire Léon-Michaud à Yverdon. Pour présenter l'Agenda 21 scolaire, je me baserai donc sur les exemples de Genève et d'Yverdon ainsi que sur les apports théoriques de l'ouvrage français *L'Agenda 21 pour un établissement éco-responsable* de Serre (2006).

Selon Serre (2006), l'Agenda 21 scolaire est un plan d'actions à l'échelle de l'établissement scolaire qui « s'intègre idéalement dans les Agendas 21 locaux » (p.35) et qui « permet une approche éthique du fonctionnement de l'établissement » (p.35), ceci en se basant sur les principes du développement durable. L'Agenda 21 scolaire constitue « un support de généralisation à l'EDD, car il permet de fédérer la communauté éducative autour d'un objectif commun, celui de l'éco-responsabilité » (p.36) ; il offre une structure pour mettre en œuvre des projets pédagogiques en lien avec l'EDD, le fonctionnement de l'établissement étant utilisé comme « laboratoire d'apprentissage » (p.36). L'Agenda 21 scolaire permet de donner de la cohérence à la promotion et à l'éducation du développement durable à l'école, en ce qu'il permet à l'établissement scolaire de devenir exemplaire en matière de DD.

Sur le site internet du service de l'instruction publique de Genève dédié à l'EDD, Genoud (2009) définit cinq caractéristiques principales de l'Agenda 21 scolaire :

1. c'est un projet pédagogique fondé sur les bases de l'EDD, qui adopte notamment une démarche interdisciplinaire ;
2. il implique une pédagogie de projet, qui incite les élèves à apprendre par l'action et la réflexion ainsi qu'à collaborer, communiquer et évaluer leurs actions ;

⁵ Par exemple, le canton de Vaud possède son propre Agenda 21 cantonal.

⁶ Selon Peltier (2011), la démarche d'Agenda 21 d'établissement a été particulièrement développée en France dans plusieurs établissements de formation agricole. Selon *la Revue Durable* (2011), « environ 500 Agendas 21 scolaires fonctionnent aujourd'hui en France, du primaire à l'université » (p.47).

3. il nécessite la participation et la collaboration de plusieurs acteurs ;
4. il nécessite la création d'un comité de pilotage formé de plusieurs acteurs ;
5. il se fonde sur un diagnostic de l'état des lieux.

La démarche de l'Agenda 21 scolaire apporte de nombreux avantages pour les élèves. Selon Genoud (2010), en réalisant des actions (ou projets) qui favorisent le DD dans leur établissement scolaire, les élèves peuvent faire des liens concrets avec les principes du DD et les principaux enjeux de notre époque, prendre conscience de l'impact de leurs modes de vie sur leur environnement et entrer dans une démarche citoyenne. Ceci favorise ainsi le lien entre l'école et la communauté (en opposition avec une école déconnectée du monde) et permet donc de donner du sens aux apprentissages⁷.

2.3.3. Les acteurs de l'Agenda 21 scolaire

Selon Serre (2006), dans la mise en œuvre de l'Agenda 21 scolaire, « toutes les composantes de la communauté scolaire sont concernées quelles que soient leur fonction et leur mission » (p.43). Ainsi sont impliqués dans la démarche, non seulement les élèves et les enseignants, mais également la direction, le personnel de la cantine et le personnel d'entretien. Certains acteurs externes à l'établissement peuvent également soutenir (voir participer à) la démarche, comme le Département de l'instruction publique, l'Etat, la commune, certains acteurs de la communauté, certains acteurs de l'Agenda 21 local, certaines associations ou certaines entreprises locales. Pour le bon fonctionnement de l'Agenda 21, il est important que tous ces acteurs (en tout cas les acteurs internes) soient motivés à s'investir dans la démarche et qu'ils puissent l'aborder dans un esprit de collaboration.

Voici un schéma que j'ai imaginé pour représenter ces acteurs :

⁷ Pour compléter ces propos, voir les paragraphes dédiés aux liens entre l'Agenda 21 scolaire et le PER, ainsi qu'aux liens avec certains apports théoriques, aux points 2.3.7 et 2.3.8.

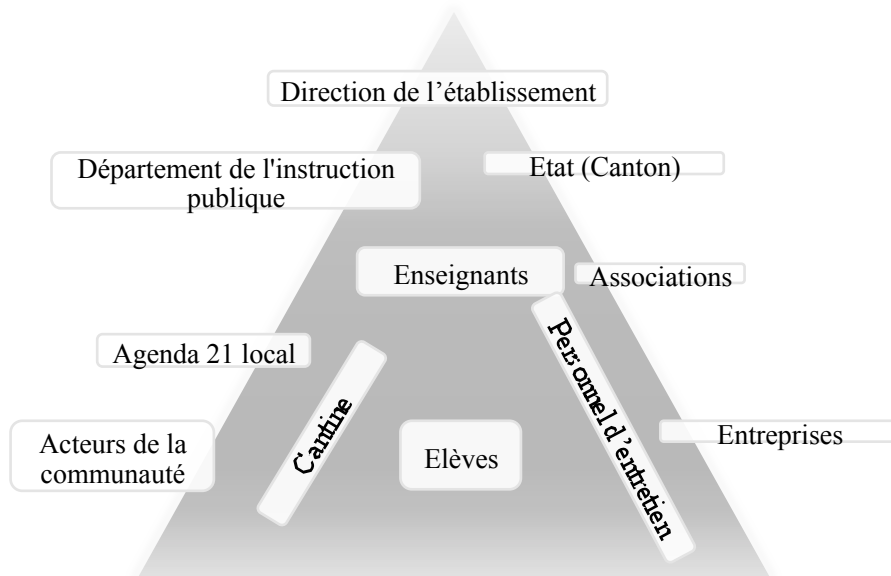


Figure 2 – Les différents acteurs de l'Agenda 21 scolaire

2.3.4. Organisation de la démarche et méthodologie

Serre (2006) définit quatre étapes indispensables pour l'organisation de la démarche de l'Agenda 21 scolaire.

1. La gouvernance. C'est la phase de préparation à la mise sur pied d'un Agenda 21 scolaire. Il s'agit de créer un « comité de pilotage chargé de programmer, de coordonner les actions, de réaliser des évaluations » (p.59). Ce comité est composé de personnel de direction, d'enseignants, d'élèves, de personnel d'entretien et de différents acteurs de la communauté.
2. Le diagnostic. Il consiste à établir un état des lieux de l'établissement en recensant ses atouts et ses difficultés, en regard à un développement durable. Les domaines concernés peuvent être « les ressources humaines, le patrimoine (naturel, social, culturel,...), les moyens matériels et techniques mobilisables et un état des consommations, transports,... » (p.60).
3. La définition d'un plan d'action et la fixation d'objectifs. Cela s'établit en fonction des diagnostics élaborés précédemment. Le comité de pilotage réalise une charte qui révèle les différents projets ou actions à mettre en œuvre en justifiant leurs raisons d'être ainsi que leurs objectifs. Ensuite, Serre (2006) propose de préciser chacune de ces actions par une fiche qui clarifie les points suivants :
 - les thèmes étudiés ;
 - les raisons d'agir ;
 - les types d'actions envisagées ;

- l'identité du responsable et sa classe ou son groupe ;
- le public ciblé ;
- les moyens techniques et financiers dont dispose l'établissement ;
- les objectifs à atteindre ;
- les critères d'évaluation si possible quantitatifs ;
- les dates de réalisation prévue. (p.61)

4. L'évaluation par la mise en place d'indicateurs, qui est « nécessaire pour mesurer la progression réalisée, valider les acquis ou éventuellement réorienter les actions » (p.61).

Serre (2006) propose également une méthodologie en huit points pour permettre la mise sur pied d'un Agenda 21 scolaire.

1. Il s'agit d'abord d'inscrire le développement durable dans le projet de l'établissement, au niveau du conseil d'administration.
2. Créer un comité de pilotage où est représenté un maximum d'acteurs différents. Ce comité est régi par un « coordonateur interne » (p.55).
3. Etablir un dispositif de suivi, à l'aide de tableaux de bord mis à jour régulièrement et organisés autour des différentes actions à mettre en œuvre. Des objectifs précis sont fixés ainsi que des indicateurs permettant de relever les évolutions. Ceci permet de construire une sorte de « démarche qualité » (p.56).
4. Adopter le principe d'amélioration continue. Il s'agit de réévaluer en permanence les objectifs et d'adapter le projet à l'évolution de la situation, de manière à faire toujours mieux.
5. Assurer la pérennisation du projet.
6. Assurer le dialogue avec la communauté.
7. Evaluer et communiquer les résultats à la communauté.
8. Créer un code bonne conduite dans l'établissement. « Cet outil est un ensemble de valeurs qui définissent son esprit. Il souligne les engagements moraux pris. Il précise les règles communes et les rend transparentes, il établit les devoirs et les obligations mutuels des différents acteurs» (p.58).

2.3.5. Quelques exemples du canton de Genève

En plus de donner des informations relatives à l'EDD et à l'Agenda 21 scolaire, le site internet du Département de l'Instruction Publique de Genève dédié à l'EDD sert également de plateforme d'échanges, où pas moins de 14 établissements s'étant engagés dans une

démarche d'Agenda 21 scolaire font part de leurs projets en cours. Ces établissements concernent l'enseignement primaire, secondaire ou l'enseignement post-obligatoire. Voici quelques exemples de projets réalisés dans le cadre de l'Agenda 21 scolaire de ces établissements, donnés dans l'article intitulé *Cas pratiques pour les écoles* :

- Propositions d'« écogestes » diffusés par messagerie électronique.
- Création d'une rubrique développement durable sur le site internet de l'école.
- Mise sur pied d'une "semaine du développement durable", avec diverses actions menées: tenue d'un stand pour une association active dans la solidarité internationale, actions de recyclage, prise en charge de la cafétéria par les élèves et préparation d'un petit-déjeuner privilégiant les produits locaux ou issus du commerce équitable, expérience "journée zéro ressource" interpellant l'école sur sa consommation, cours sur le développement durable par et pour les élèves.
- Grande enquête sur la mobilité de toutes les personnes étudiant et travaillant au collège sous la forme d'un questionnaire.
- Organisation d'une bourse au vélo et d'une collecte de signature (pétition en faveur des pistes cyclables).
- Création d'un journal consacré au développement durable par et pour tous les élèves de l'école (distribution aux parents) avec l'aide des enseignants, de la commune et d'une association.

2.3.6. L'exemple de l'Établissement secondaire Léon-Michaud d'Yverdon

Dans le canton de Vaud, l'Établissement secondaire Léon-Michaud d'Yverdon est le seul à avoir mis en place la démarche d'Agenda 21 scolaire. Ceci fut réalisé à partir de la rentrée 2004, dans le cadre d'un projet interdisciplinaire d'une classe de 8^{ème} VSG.

Sur le site internet officiel du canton de Vaud, on trouve une rubrique dédiée à l'Agenda 21 cantonal. Une partie de cette rubrique concerne l'exemplarité de l'État et montre divers projets menés dans les différents services de l'État en faveur du développement durable. Le cas de l'Agenda 21 scolaire de l'établissement secondaire Léon-Michaud d'Yverdon y est alors présenté comme exemple appartenant au service de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO). Un document ayant pour titre *Un Agenda 21 pour l'ES Léon-Michaud* présente les grandes lignes de la démarche, les projets réalisés et les conditions cadres nécessaires à l'Agenda 21 scolaire.

Dans les projets réalisés entre les années 2004 et 2006, on trouve par exemple :

- l'organisation du tri des déchets ;
- la revitalisation biologique des abords des bâtiments ;
- l'organisation d'un repas convivial ;
- des animations dans un EMS.

2.3.7. Liens entre l'Agenda 21 scolaire et le PER

Il est possible de mettre en lien plusieurs objectifs et contenus abordés dans le récent Plan d'Études Romand (2010) avec le dispositif d'Agenda 21 scolaire. En effet, celui-ci offrirait une structure pour mettre en pratique divers éléments proposés dans le domaine de la formation générale, dans la partie « interdépendances (sociales, économiques et environnementales) ».

Au cycle 1, la mise en place d'un Agenda 21 scolaire pourrait aider à atteindre l'objectif visé « l'élève prend conscience d'une incidence de ses actes sur son environnement scolaire ». En effet, l'Agenda 21 scolaire permet de générer et de structurer des projets qui permettront l'acquisition de cet objectif. Au cycle 2, la démarche d'Agenda 21 scolaire permettrait de favoriser l'apprentissage « adoption de quelques mesures respectueuses de l'environnement dans le cadre scolaire », à nouveau au moyen des projets qu'il générerait. Enfin au cycle 3, il permettrait de favoriser l'apprentissage « élaboration et mise en œuvre de projets autour d'une problématique économique, sociale, environnementale visant à améliorer une situation donnée ». Dans les trois cycles, il est aussi fait mention, dans les indications pédagogiques, « d'action ponctuelles » que les élèves pourraient mener, avec comme exemples le tri des déchets ou le nettoyage et l'aménagement de la cour d'école. Ces éléments entrent parfaitement dans les buts recherchés par la mise en place d'Agenda 21 scolaire, à savoir la mise en place d'actions ou de projets en lien avec le développement durable menés par les élèves, dans l'intérêt de leurs apprentissages.

2.3.8. Liens entre l'Agenda 21 scolaire et certains apports théoriques

Si dans leur rapport sur *L'éducation au développement durable dans la scolarité obligatoire*, Bertschy et al. (2007) ne parlent pas d'Agenda 21 scolaire, on peut toutefois dire que cette démarche est en accord avec leur idée de « l'orientation vers l'action et la réflexion » comme principe didactique spécifique à l'EDD (p.9). En effet, ces auteurs relèvent que « des activités scolaires dans l'environnement local peuvent aussi s'avérer

efficaces. Les élèves peuvent par exemple faire part de leur perspective dans le cadre de processus qui se déroulent dans la commune, et y participer activement » (p.58). Cependant, Bertschy et al (2007) soulignent qu'il est nécessaire d'avoir une alternance entre l'action et la réflexion, l'action toute seule ne permettant pas de construire de réels apprentissages en EDD (p.57). Il serait donc illusoire de penser que seul l'Agenda 21 scolaire permette l'intégration de l'EDD dans le cursus scolaire; il doit en effet être accompagné d'un enseignement en EDD qui offre un espace de réflexion sur les actions entreprises ou à entreprendre au sein de l'établissement.

On peut également relever le fait que l'Agenda 21 scolaire est en accord avec l'objectif fondateur de l'EDD cité par Meirieu (2011) qui consiste à passer « du monde objet » au « monde projet », en ce que cette démarche offre la possibilité mener des projets au sein de l'établissement. De plus, l'Agenda 21 scolaire constitue un outil pour répondre au manque de réflexion sur l'organisation du milieu scolaire souligné par Meirieu (cf. p.11). Comme la démarche d'Agenda 21 scolaire propose d'agir au niveau local, elle correspond également à la visée proposée par Puech (2010) concernant la mise en œuvre du développement durable (cf. p.6).

3. Problématique

Suite aux divers apports théoriques concernant l'Agenda 21 scolaire, il s'agira ici de définir une problématique autour de ce sujet, en formulant une question de recherche et quelques hypothèses de réponse.

3.1. Question de recherche

Nous avons constaté que la démarche d'Agenda 21 scolaire était en accord avec certains éléments du PER ainsi que certains apports théoriques (cf. points 2.3.7 et 2.3.8) et qu'elle était mise en place dans plusieurs établissements en France ainsi que dans le canton de Genève (cf. points 2.3.2 et 2.3.5). Il semble donc qu'elle soit une démarche pertinente et qu'elle permette de répondre à certains besoins de l'École en matière d'EDD. Pourtant, cette démarche n'est apparemment pas courante dans le canton de Vaud. Cela veut-il dire qu'elle n'est pas bienvenue au sein du système scolaire vaudois ? Si on souhaite toutefois utiliser cette démarche en tant qu'outil pour l'EDD dans le canton de Vaud, il serait donc utile de pouvoir justifier sa cohérence et sa pertinence ainsi que d'identifier les éventuelles conditions de sa mise en œuvre. Cela pourrait par exemple se faire en enquêtant sur les échos que la mise en place éventuelle d'une telle démarche peut avoir au sein d'un établissement scolaire vaudois.

La question de recherche est donc la suivante :

La démarche d'Agenda 21 scolaire pourrait-elle être cohérente et pertinente au sein d'un établissement scolaire vaudois et quelles seraient ses conditions de mise en œuvre ?⁸

Il s'agit donc d'orienter la recherche au sein d'un certain établissement scolaire vaudois⁹, puis d'identifier des éléments qui permettent de juger la cohérence et la pertinence d'une éventuelle mise en place d'un Agenda 21 scolaire au sein de celui-ci. Il s'agit aussi d'identifier les limites et les inconvénients que pourraient avoir la démarche pour en déduire des conditions de mise en œuvre. Ces éléments seront basés sur l'avis des différents acteurs de l'établissement sondé et sur quelques constats réalisés par le chercheur.

Nous traiterons alors trois questions sous-jacentes qui aident à fournir des éléments pour

⁸ L'emploi du conditionnel vise ici à souligner que nous interrogeons la mise en place *éventuelle* d'un Agenda 21 scolaire.

⁹ Cet établissement est celui dans lequel j'ai effectué mon stage lors de mon cinquième semestre de formation.

répondre à la question de recherche :

1. Quels constats peut-on faire au sein de l'établissement en lien avec la démarche de l'Agenda 21 scolaire ?
2. Les différents acteurs de l'établissement possèdent-ils les dispositions nécessaires à la démarche d'Agenda 21 scolaire ?
3. Quelle est l'opinion des acteurs à propos de la démarche d'Agenda 21 scolaire et comment l'envisageraient-ils ?

3.2. Hypothèses

Voici quelques hypothèses à propos de la question de recherche :

1. Les acteurs de l'établissement possèdent les dispositions nécessaires à la démarche d'Agenda 21 scolaire. Dès lors, cette démarche pourrait être cohérente et pertinente.
2. La démarche d'Agenda 21 scolaire est peu connue des acteurs mais elle pourrait être bien appréciée, ce qui pourrait la rendre pertinente.
3. La mise en œuvre de la démarche d'Agenda 21 scolaire exigerait des modifications au sein de l'organisation de l'établissement.

3.3. Commentaire

Au vu du temps, des conditions et des moyens à disposition pour mener à bien cette recherche, il n'a pas été possible de traiter certaines questions qui auraient peut-être été plus pertinentes, comme par exemple, des questions portant sur le fonctionnement de la démarche d'Agenda 21 scolaire dans un établissement vaudois ainsi que son impact sur la vie de l'établissement et sur les apprentissages des élèves. Pour répondre à de telles questions, il aurait fallu mettre en place un Agenda 21 scolaire dans un établissement¹⁰ et évaluer son impact par la suite. Cela aurait exigé un investissement en temps et en énergie trop importants au vu des disponibilités et des moyens du chercheur. C'est pour cela qu'il a été décidé d'enquêter sur l'opinion des divers acteurs d'un établissement au sujet de l'Agenda 21 scolaire et sur quelques constats que l'on pourrait mettre en lien avec cette démarche.

¹⁰ Ou effectuer la recherche au sein d'un établissement possédant déjà un Agenda 21 scolaire, ce qui n'a pas été possible.

4. Méthodologie

4.1. Type de recherche

Cette recherche est de type qualitative/interprétative. Selon Karsenti et Savoie-Zajc (2000), ce courant de recherche, qui se caractérise par « des données qui se mesurent difficilement, est animé du désir de comprendre le sens de la réalité des individus alors que la recherche se déroule dans le milieu naturel des personnes » (p.174). Le « milieu naturel des personnes » étant ici un établissement scolaire, il s'agit donc bien d'adopter une démarche qualitative/interprétative lorsqu'on tente de comprendre et d'interpréter l'avis et la position des divers acteurs au sujet de l'Agenda 21 scolaire. Selon Pirès (1997), la recherche qualitative/interprétative se caractérise également par « sa souplesse d'ajustement pendant son déroulement, y compris par sa souplesse dans la construction progressive de l'objet même de l'enquête » (p.52, cité par Karsenti et Savoie-Zajc, 2000, p.176). Il est donc possible que la recherche rencontre des limites et doive s'orienter de manière différente quant aux éléments recherchés, en ce qu'elle doit s'adapter à la réalité de l'établissement scolaire sondé.

4.2. Population concernée

La recherche s'effectue au sein d'un établissement scolaire vaudois. La population concernée est l'ensemble des acteurs de cet établissement, soit la direction, les enseignants, le personnel de conciergerie, le personnel de la cantine et le personnel communal ayant un lien avec l'établissement. Les élèves ainsi que leurs parents n'ont pas été interrogés, dans la mesure où il s'agit d'enquêter sur une démarche qui n'est pas certaine d'être mise en place et qui est donc hypothétique ; il s'agissait ainsi d'éviter le risque de faire naître de faux espoirs ou des incompréhensions chez eux. Il est important de relever que les catégories d'acteurs mentionnées ci-dessus ne sont pas égales au niveau du nombre d'acteurs présents dans chaque catégorie ; la catégorie des enseignants étant la plus fortement représentée, avec un total de 138.

4.3. Méthode de recueil des données

Pour traiter la question de recherche et tenter de répondre à ses trois questions sous-jacentes, deux méthodes ont été employées conjointement pour recueillir des données : le questionnaire et *l'entrevue semi-dirigée* ou *entretien*.

4.3.1. Le questionnaire¹¹

Le questionnaire est constitué de deux parties : une première partie contenant des questions destinées à l'ensemble des acteurs de l'établissement, puis une seconde partie qui concerne uniquement les enseignants. Il permet ainsi d'obtenir des résultats quantitatifs, selon que l'on obtienne une majorité ou une minorité de personnes favorables ou défavorables à une question donnée. Les questions posées sont de l'ordre des questions fermées (on peut y répondre par *oui* ou par *non*) ou des questions à choix multiple.

Le questionnaire a été conçu de manière à pouvoir répondre en partie aux deux dernières questions sous-jacentes à la question de recherche :

2. Les différents acteurs de l'établissement scolaire possèdent-ils les prérequis nécessaires à la démarche d'Agenda 21 scolaire ?
3. Quelle est l'opinion des acteurs à propos de la démarche d'Agenda 21 scolaire et comment l'envisageraient-ils ?

Les prérequis nécessaires à la démarche d'Agenda 21 scolaire ont été déterminés selon les particularités de cette démarche et ses principes (cf. définition de l'Agenda 21 scolaire, p.13) et concernent les domaines suivants :

- compréhension du concept de développement durable, importance et investissement en faveur de celui-ci dans le domaine professionnel ;
- intégration de l'EDD ;
- collaboration entre acteurs.

Au niveau de la démarche de l'Agenda 21, les questions portent sur la connaissance de cette démarche, sur son appréciation ainsi que sur l'engagement que les acteurs seraient prêts à avoir au sein de celle-ci.

4.3.2. L'entrevue semi-dirigée (ou entretien)

Plusieurs *entrevues sem-dirigées* ou *entretiens* ont été réalisées avec divers acteurs de l'établissement. Pour l'entretien avec des enseignants, le choix des enseignants interrogés s'est fait selon leurs désirs : ils pouvaient indiquer à la fin du questionnaire réalisé s'ils souhaitaient ou non être contactés pour une entrevue avec le chercheur. En ce qui concerne les autres acteurs, ils ont été contactés par le chercheur.

¹¹ Le questionnaire distribué aux acteurs se trouve dans les annexes.

Les entretiens sont menés sous la forme d'une *entrevue semi-dirigée*, qui consiste en « une interaction verbale entre des personnes qui s'engagent volontairement dans pareille relation afin de partager un savoir d'expertise, et ce, pour mieux comprendre un phénomène d'intérêt pour les personnes impliquées » (Savoie-Zajc, 1997, p.265, cité par Karsenti et Savoie-Zajc, 2000, p.181). Selon Karsenti et Savoie-Zajc (2000), lors d'une entrevue semi-dirigée, le chercheur et l'interviewé sont dans « une situation d'échange plus contrôlée » (p.181), où il s'agit d'aborder des thèmes définis par le chercheur.

Lors de l'entretien, le « phénomène d'intérêt » est donc l'Agenda 21 scolaire. Le chercheur aborde les trois questions sous-jacentes à la question de recherche (cf. point 3.1) et approfondit les sujets abordés dans le questionnaire en demandant aux acteurs interrogés d'argumenter leur avis¹², de manière à pouvoir le comprendre et définir les éléments qui déterminent cet avis. La plupart des questions posées par le chercheur sont donc des questions ouvertes.

Voici un résumé des thèmes abordés :

- la compréhension du concept de développement durable et sa place dans le contexte scolaire ;
- l'opinion des acteurs sur l'éducation au développement durable et la manière de la mettre en œuvre (plutôt lors des entrevues avec les enseignants) ;
- la compréhension de la démarche de l'Agenda 21 scolaire ;
- l'opinion des acteurs sur une telle démarche, au niveau de sa réalisation, de ses avantages, de ses inconvénients et de ses conditions préalables;
- les éventuelles idées que pourraient avoir les acteurs concernant l'Agenda 21 scolaire en fonction de leur rôle dans l'établissement ;
- leur manière d'envisager une collaboration avec d'autres acteurs de l'établissement.

Si le chercheur dispose d'une série de questions précises, il se peut néanmoins que d'autres éléments intéressants et sujets à discussion surviennent au cours de l'entretien, selon ce que l'acteur interrogé veut faire partager. Lors de l'entretien, le chercheur alimente également la discussion en proposant des définitions et des principes en lien avec les notions d'EDD et d'Agenda 21 scolaire¹³.

¹² Le chercheur dispose des réponses au questionnaire du sujet interrogé. Ces réponses peuvent constituer un point de départ à la discussion.

¹³ Ceci s'est fait au moyen de la lecture d'extraits des définitions et principes exposés dans le chapitre de l'approche théorique aux points 2.2 et 2.3.

4.4. Moyens de récolte des données

En ce qui concerne les questionnaires, les données ont été récoltées de deux manières. Pour le questionnaire adressé aux enseignants (contenant la partie commune à tous les acteurs ainsi que la partie concernant uniquement les enseignants), qui représentent la catégorie d'acteurs la plus nombreuse, le questionnaire a été mis en forme au format électronique et publié sur internet via le site « Google Docs ». Un message électronique a été envoyé à tous les enseignants de l'établissement pour demander leur participation au questionnaire. Dans ce message, les enseignants désirant répondre au questionnaire pouvaient cliquer sur un lien qui leur permettait d'accéder directement au questionnaire en ligne. Pour le questionnaire adressé aux autres acteurs (contenant uniquement la partie commune), il s'est effectué lors de l'entretien avec le chercheur, qui a posé les questions oralement.

Au sujet des entretiens, ils ont été enregistrés puis transcrits par écrit par le chercheur¹⁴.

4.5. Traitement des résultats

Les résultats de recherche sont présentés au chapitre cinq et regroupés en trois thèmes qui permettent de répondre aux questions sous-jacentes à la question de recherche (cf. point 3.1) : les constats en lien avec la thématique de l'Agenda 21 scolaire, les prérequis concernant le développement durable et les échos concernant la démarche d'Agenda 21 scolaire. Un zoom sur les prérequis des enseignants est également présenté. Les résultats issus du questionnaire sont présentés sous la forme de graphiques et sont complétés par des éléments issus des entretiens.

Les résultats sont ensuite synthétisés et discutés au chapitre six. Le chercheur alimente la discussion au moyen de divers liens théoriques (issus du chapitre deux) et de son avis personnel. C'est ici que le chercheur tente de répondre à la question de recherche (cf. point 3.1), en discutant de la cohérence et de la pertinence que pourrait trouver l'éventuelle mise en place d'un Agenda 21 scolaire au sein de l'établissement sondé, puis en définissant des conditions de mise en œuvre à partir des limites et des inconvénients identifiés. Le chercheur propose ensuite quelques réponses aux conditions de mise en œuvre.

¹⁴ Les transcriptions complètes se trouvent dans les annexes.

4.6. Limites issues de la méthodologie

La méthode de recherche présentée ici implique des limites. Premièrement, les résultats apportés par le questionnaire sont à nuancer, dans la mesure où, dans la partie commune à tous les acteurs, la catégorie des enseignants est fortement majoritaire en regard des autres catégories d'acteurs. Deuxièmement, les éléments récoltés lors des entrevues avec les enseignants sont à nuancer, car les enseignants ayant accepté une entrevue sont susceptibles d'être particulièrement intéressés par la thématique, qui leur tient peut-être à cœur. Finalement, en ce qui concerne les autres catégories d'acteurs interrogés, ils sont, de par leur fonction, très peu nombreux et il est donc difficile d'émettre des généralités au sein de ces catégories. Pour ce faire, il aurait par exemple fallu interroger plusieurs directeurs d'établissement, ce qui n'est malheureusement pas réalisable au vu du temps et des moyens à disposition pour la recherche.

5. Résultats

5.1. Population interrogée

Sur les 138 enseignants de l'établissement scolaire étudié, 31 ont répondu au questionnaire diffusé via internet, ce qui représente environ le quart de la population enseignante de l'établissement.

Lors des entretiens, quatre enseignants ont été interrogés (dont deux doyens, enseignant pour l'un au primaire, pour l'autre au secondaire, une enseignante du primaire et un enseignant du secondaire), le directeur de l'établissement scolaire, le chef de la conciergerie de l'établissement ainsi que le responsable des bâtiments de la commune où se trouve l'établissement scolaire. Concernant les autres acteurs (personnel administratif et personnel de la cantine), il n'a pas été possible de les interroger, car il n'étaient pas disponibles. Il faut noter que la cantine ne dépend pas de la direction de l'établissement, mais est gérée par une entreprise privée (traiteur). Au total, sept entretiens ont donc été réalisés. Malheureusement, deux de ces entretiens n'ont pas pu être retranscrits et publiés dans ce mémoire, car les personnes interrogées ne souhaitaient pas que leurs propos soient dévoilés. (Il s'agit de l'entretien avec le chef de la conciergerie et un entretien réalisé avec une doyenne.) Ces propos ont toutefois été pris en compte dans les résultats regroupant l'ensemble des acteurs ainsi que dans les éléments issus des entretiens contribuant à répondre à la question de recherche et à tester les hypothèses de départ.

Le total des acteurs interrogés est donc de 34 sujets, dont seulement trois ne faisant pas partie de la catégorie des enseignants.

5.2. Quelques constats

5.2.1. Domaines et instances de gestion

Lors des différents entretiens, nous avons réalisé que les domaines qui seraient amenés à être en lien avec un Agenda 21 scolaire dépendent de différentes instances de gestion. En voici un aperçu non exhaustif :

| <i>Domaine</i> | <i>Instance de gestion</i> |
|--|--|
| Bâtiments (y compris chauffage et électricité) | Service des domaines et des bâtiments de |

| | |
|---|---|
| Abords des bâtiments | la commune |
| Conciergerie (Fournitures et personnel) | |
| Transports scolaires | Commune et service de la mobilité du département des infrastructures du canton de Vaud |
| Cantine scolaire | Entreprise privée mandatée par la commune |
| Personnel enseignant | Direction de l'établissement scolaire |
| Financement des projets | Direction de l'établissement scolaire et éventuellement la commune |
| Fournitures scolaires | Département de la formation et de jeunesse du canton de Vaud, département des infrastructures du canton de Vaud |
| Plan d'études et grille horaire | Direction générale de l'enseignement obligatoire du canton de Vaud |
| Formation des enseignants | |
| Gestion des projets | Direction de l'établissement et enseignants |

Nous avons également pu constater qu'un grand nombre de décisions pouvant être en lien direct avec un Agenda 21 scolaire dépendaient des acteurs eux-mêmes, et non d'un principe ou d'une décision commune inscrits au sein d'une instance de gestion. En voici quelques exemples :

| <i>Elément dépendant d'une décision personnelle</i> | <i>Acteur concerné par la décision</i> |
|--|---|
| Choix des entreprises fournissant les matériaux pour les bâtiments | Chef du service des domaines et bâtiments de la commune |
| Choix des produits de nettoyage | Chef de la conciergerie |
| Type d'éclairage dans les bâtiments | |

| | |
|---|---|
| Manière de mener les projets avec les élèves et de travailler les apprentissages en lien avec l'EDD | Enseignant |
| Gestion de la consommation de papier dans une classe | |
| Gestion du chauffage dans une classe | Enseignant se trouvant dans la classe en question |

5.2.2. Présence de projets en lien avec l'EDD

Lors de l'entretien réalisé avec le directeur (entretien n°1 se trouvant dans les annexes), nous avons pu constater que des projets en lien avec le DD ont déjà été menés dans l'établissement scolaire étudié. Par exemple, on peut citer la réalisation d'un spectacle autour de la problématique des déchets et des animations bisannuelles sur le tri des déchets données par une collaboratrice travaillant pour la SATOM¹⁵. Ces projets n'ont pas été mis en œuvre dans le cadre d'un Agenda 21 scolaire.

5.2.3. Liens avec la commune : exemple de limite d'un projet

Lors de l'entretien réalisé avec le chef du service des domaines et bâtiments de la commune, nous avons également pu constater qu'un projet en lien avec le DD avait été créé :

« J'ai créé une impulsion pour que la municipalité signe une charte concernant l'utilisation du bois tropical, où elle s'engage à utiliser du bois qui provient des forêts protégées et gérées dans une perspective de développement durable (label FSC) ». (Entretien n°2)

Cela signifie que normalement, tous les éléments en bois présents dans les bâtiments de l'établissement scolaire suivent ce principe, ce qui est une bonne chose. Cependant, lorsqu'il est question du mobilier scolaire (tables et chaises) :

« Le mobilier scolaire est géré directement par la direction des écoles et non par mon service. Dès lors, je ne sais pas si cette démarche est appliquée. » (Entretien n°2)

¹⁵ Société anonyme pour la valorisation de l'énergie contenue dans les déchets incinérables et la méthanisation des déchets biodégradables, située à Monthey.

On constate donc ici qu'un projet initié par la commune a des limites au sein de l'établissement scolaire, car celui-ci est également géré par d'autres instances, notamment par le département de la formation et de la jeunesse du canton de Vaud.

5.3. A propos du concept de développement durable

5.3.1. Définition du concept

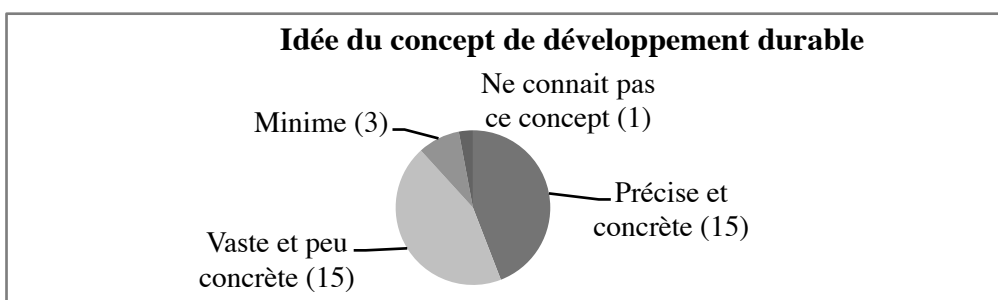


Figure 3 – Idée du concept de développement durable

Nous avons interrogé les sujets sur leur sentiment de maîtrise du concept de développement durable, en leur demandant de qualifier l'idée qu'ils avaient de ce concept. Les réponses sont partagées, car autant de sujets ont une idée du concept précise et concrète que vaste et peu concrète. Toutefois, *on peut constater qu'une faible majorité n'estime pas maîtriser le concept de développement durable.*

Lors des entretiens, les acteurs interrogés ont souligné qu'il est difficile pour eux d'imaginer comment appliquer le DD de manière concrète, qu'ils aient une idée précise ou vaste de ce concept. Ils ont aussi relevé que ce concept était un phénomène de mode. *Ils évoquent un certain flou autour de ce concept.*

« Le concept de développement durable est assez vaste. Je pensais savoir ce que c'était, mais je me rends compte que c'est devenu un terme assez "tendance". » (Entretien n°1)

« J'ai une idée assez précise [du concept de développement durable], mais je m'aperçois que c'est quelque chose qui est très difficile à mettre en pratique. C'est quelque chose qui est tout d'un coup à la mode, qui fait parfois la une des journaux, mais qui a malgré tout de la peine à s'installer dans le temps. » (Entretien n°2)

5.3.2. Agir pour un développement durable

Pour agir en faveur d'un développement durable, il est nécessaire au préalable d'être préoccupé par cette thématique. Nous avons pu constater que *la majorité des sujets estime être particulièrement préoccupée par le développement durable* (figure 4). En effet, sur

une échelle d'un à cinq (cinq étant le niveau de préoccupation maximum), la majorité des sujets estime son niveau de préoccupation au delà du niveau trois.

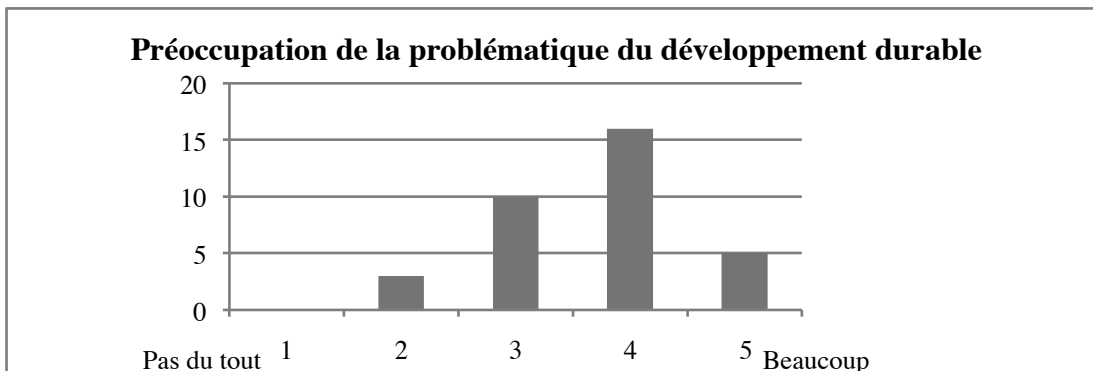


Figure 4 – Préoccupation de la problématique du développement durable

En plus d’être préoccupée par la thématique du développement durable, la majorité des sujets souhaite également agir en faveur de celle-ci dans leur vie professionnelle (figure 5).

Nous avons demandé aux sujets s’ils estimaient être incités, dans leur vie professionnelle, à agir en faveur d’un développement durable. Sur cette question, les avis sont partagés, puisque dix-neuf d’entre eux estiment être incités, contre quinze autres qui estiment le contraire (figure 6). Ceci est peut-être dû à l’interprétation différente du plan d’études chez les sujets interrogés, car lors d’un entretien, un acteur estimant être incité à agir en faveur du développement durable dans sa vie professionnelle avoue que cette incitation provient du plan d’études (PEV).

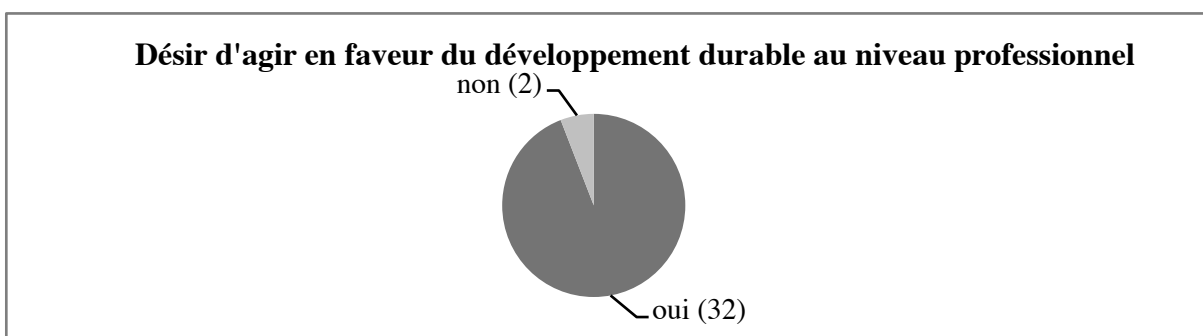


Figure 5 – Désir d'agir en faveur d'un développement durable au niveau professionnel

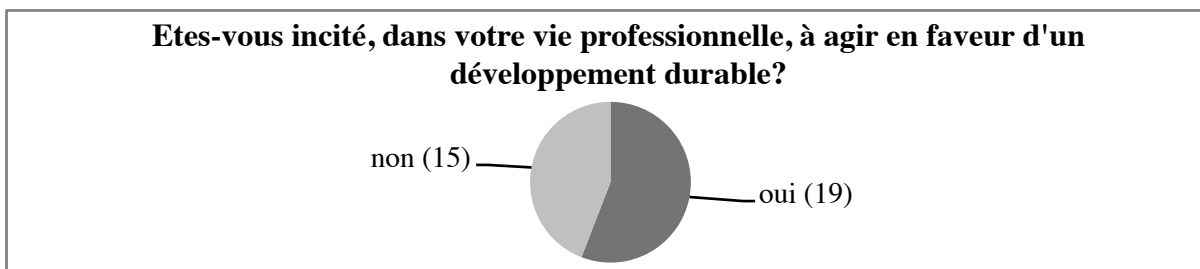


Figure 6 – Incitation à agir en faveur d'un développement durable au niveau professionnel

Lors des entretiens, *les sujets interrogés ont avoué agir en faveur d'un développement durable plutôt à un niveau personnel*. S'ils le font au niveau professionnel, cela vient principalement de leur propre initiative et ne provient pas d'une impulsion de leur institution.

5.3.3. Le développement durable à l'école

Il s'agira ici de voir si les sujets estiment que le DD a sa place à l'école et de quelle manière ils l'envisagent. *Selon le questionnaire distribué à tous les acteurs, la grande majorité d'entre eux estime que le développement durable a sa place à l'école.*

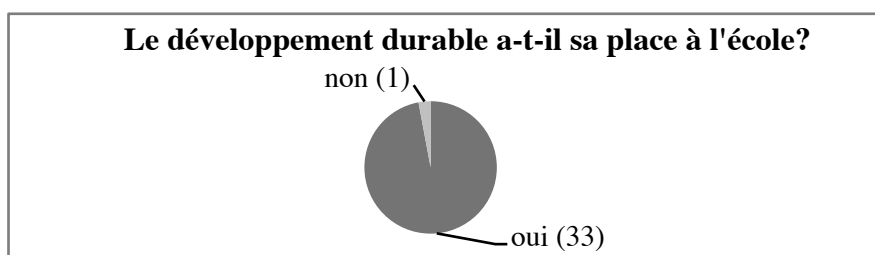


Figure 7 – Le développement durable a-t-il sa place à l'école ?

Lors des entretiens, nous avons pu constater différents avis sur la place que le DD devrait prendre au sein de l'école. Car se pose la question des limites : jusqu'où l'école doit-elle aller ? Le développement durable doit-il rester une préoccupation personnelle, un mode de vie propre à chacun que l'on pourrait apparenter à une certaine philosophie de vie et considérer au même titre qu'une religion, ou doit-il au contraire être institué et imposé à toute la société ? Doit-il rester dans la sphère privée ou être institué dans la sphère publique ? Les avis divergent sur cette question, comme on peut le voir dans les propos de ces deux acteurs interrogés :

« L'école ne devrait pas se transformer en un institut de promotion [...] » (Entretien n°1)

« Je pense que l'éducation au développement durable doit être quelque chose de répétitif pour que cela puisse entrer dans les mœurs. » (Entretien n°2)

Si certains évoquent un impact sur les mœurs, on doit tout de même relever le fait que l'école agit dans le domaine public et qu'elle doit garder un certain respect pour la sphère privée des familles ; elle ne peut donc pas leur imposer un mode de vie.

« Je pense qu'on peut faire de la sensibilisation, mais le problème ensuite vient du fait que c'est une responsabilité familiale. C'est un peu comme la religion, on ne peut pas

entrer dans la sphère privée et imposer un mode de vie à une famille. » (Entretien n°3)

Si les avis divergent quand à la dimension que doit prendre le DD à l'école, l'ensemble des acteurs interrogés s'accorde à dire que le développement durable y a sa place et que *l'école devrait avoir un rôle de sensibilisation* à cette thématique.

5.3.4. Limites du développement durable à l'école

La question de la visée prioritaire de l'école a été soulevée lors des entretiens. Pour certains acteurs, les projets en lien avec le développement durable ne devraient pas prendre une trop grande place, car l'école doit selon eux rester avant tout une institution de formation qui se doit de transmettre des savoirs académiques.

« [...] Il ne faudrait pas que l'on oublie la fonction première de l'école, qui est de faire en sorte que les élèves atteignent les objectifs du plan d'études. » (Entretien n°5)

« L'école ne devrait pas se transformer en institut de promotion ; il ne faut pas oublier qu'elle est avant tout un institut de formation. » (Entretien n°1)

Le fait que l'école effectue déjà beaucoup de sensibilisations (sensibilisation routière ou diverses sensibilisations pour la santé) a également été mentionné. *Il est alors question de trouver le bon dosage entre la place accordée à la sensibilisation et celle accordée à la formation*, cette seconde devant tout de même être considérablement plus grande et prioritaire.

5.4. A propos de l'Agenda 21 scolaire

5.4.1. Connaissance du principe

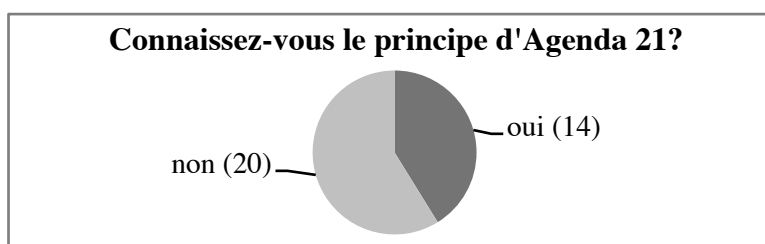


Figure 8 – Connaissance du principe d'Agenda 21

Le principe d'Agenda 21 est peu connu eu sein de la population interrogée car une petite majorité des acteurs avoue ne pas la connaître.

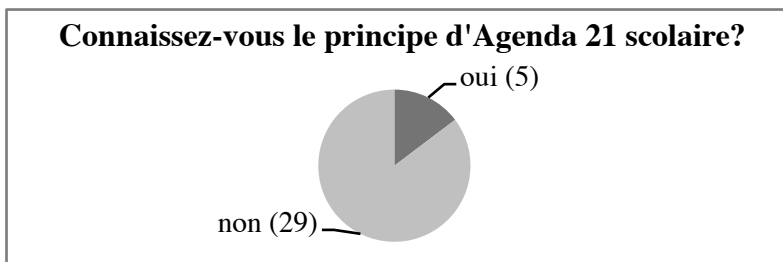


Figure 9 – Connaissance du principe d'Agenda 21 scolaire

En ce qui concerne l'Agenda 21 scolaire, on peut constater qu'*il est également peu connu* car seulement cinq sujets disent le connaître.

5.4.2. Appréciation de l'Agenda 21 scolaire

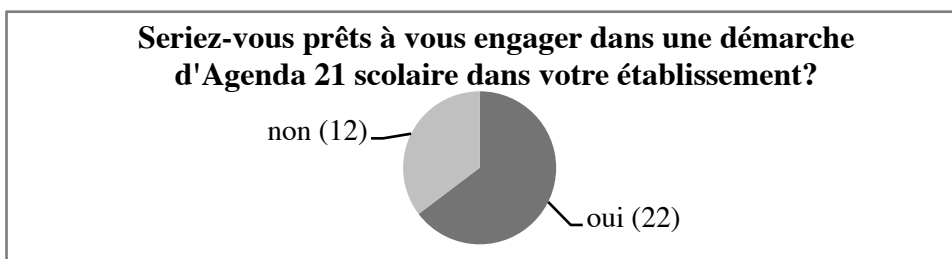


Figure 10 – Engagement en faveur d'un Agenda 21 scolaire

La démarche d'Agenda 21 scolaire est plutôt bien perçue, car après avoir pris connaissance de sa définition, une majorité de sujets serait prête à s'engager dans une telle démarche au sein de leur établissement.

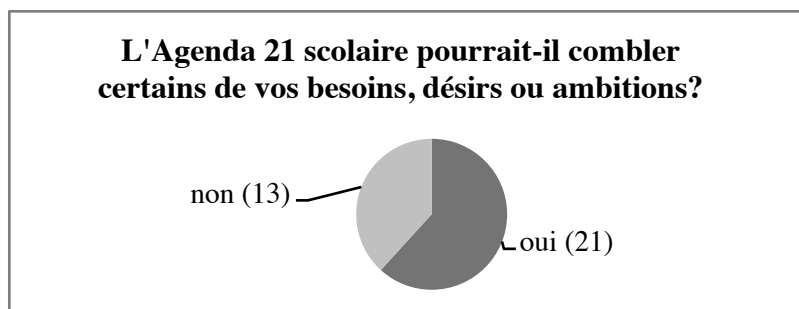


Figure 11 – L'Agenda 21 scolaire peut-il combler certains besoins, désirs ou ambitions?

De plus, la majorité des sujets avoue que *l'Agenda 21 scolaire pourrait combler certains de leurs besoins, désirs ou ambitions*. Des éléments de réponse quant à la nature de ces besoins, désirs ou ambitions peuvent se trouver parmi les avantages de l'Agenda 21 scolaire que perçoivent certains acteurs interrogés (voir ci-dessous).

5.4.3. Avantages de la démarche d'Agenda 21 scolaire

Lors des entretiens, certains avantages de la démarche d'Agenda 21 scolaire ont été cités. Cette démarche permettrait de concrétiser les savoirs des élèves par les divers projets

réalisés, de renforcer l'esprit de collaboration entre les acteurs de l'établissement et de pouvoir sensibiliser la communauté dans laquelle s'insère l'établissement scolaire.

« Un avantage serait de pouvoir sensibiliser de manière indirecte un certain nombre de personnes. » (Entretien n°5)

« Je pense que l'Agenda 21 scolaire permettrait de concrétiser des savoirs académiques (...) Cela permettrait aussi de collaborer plus avec les collègues, dans des disciplines où on collabore finalement peu. » (Entretien n°4)

5.4.4. Implication dans la démarche d'Agenda 21 scolaire

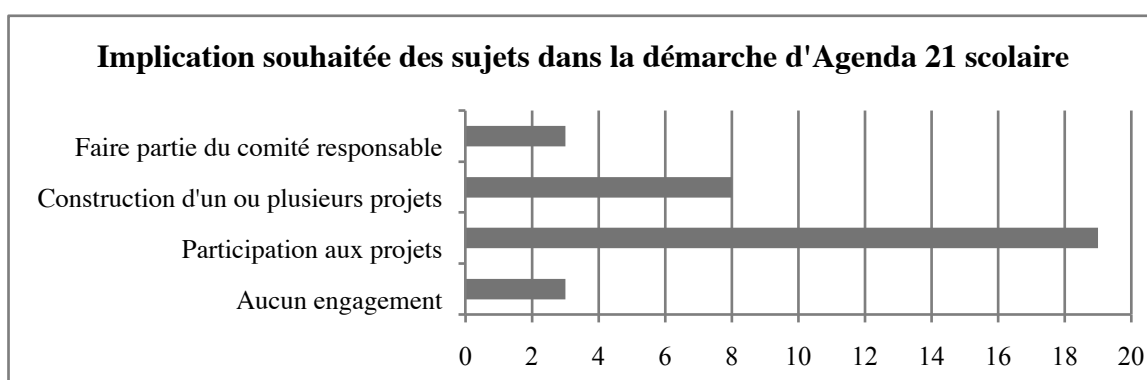


Figure 12 – Implication souhaitée des sujets dans l'Agenda 21 scolaire

Si un Agenda 21 scolaire venait de toute manière à se mettre en place dans leur établissement, nous avons voulu voir à quel niveau d'implication se situerait l'engagement des différents acteurs. *Le bilan est plutôt positif*, car dix-neuf sujets seraient prêts à participer aux projets menés dans le cadre de l'Agenda 21 scolaire, huit s'impliqueraient plus fortement en travaillant à la construction d'un ou plusieurs projets, trois auraient un niveau d'engagement maximum en faisant partie du comité responsable de la gestion de l'Agenda 21 scolaire et seulement trois sujets ne s'engageraient pas dans la démarche.

5.4.5. Inconvénients de la démarche

Pour ce qui est des inconvénients, ou plutôt des problèmes que l'on pourrait rencontrer en mettant en place un Agenda 21 scolaire, les acteurs interrogés lors des entretiens ont relevé *le problème de la gestion du temps* nécessaire à une telle démarche. Il est clair que la collaboration entre les acteurs induite par l'Agenda 21 scolaire exige du temps et donc un investissement supplémentaire de la part des acteurs.

« J'ai beaucoup de travail actuellement et je ne vois pas comment j'arriverais à consacrer du temps en plus pour mettre en place un Agenda 21 scolaire. » (Entretien

n°4)

« Cela fait encore quelque chose en plus à gérer. » (Entretien n°5)

En effet, selon le questionnaire distribué aux acteurs, la raison majeure invoquée par les acteurs n'étant pas prêts à s'engager dans une démarche d'Agenda 21 scolaire est celle d'un trop gros investissement de temps.

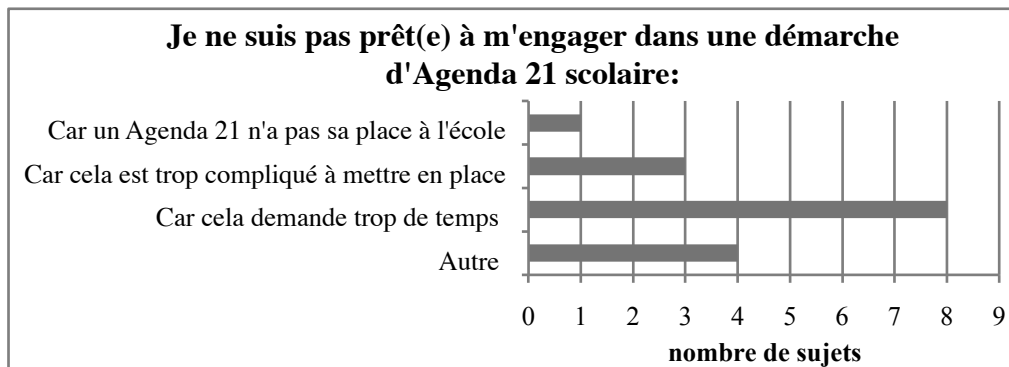


Figure 13 – Inconvénients de l'Agenda 21 scolaire

Certains acteurs ont également fait part, lors de l'entretien, du *problème de financement des projets* de l'Agenda 21 scolaire. Si les acteurs investissent du temps, celui-ci serait-il rétribué ? Et si tel est le cas par qui pourrait-il l'être ? Selon le directeur de l'établissement, ceci ne pourrait en tout cas pas être couvert par l'enveloppe pédagogique¹⁶ de l'établissement.

« Les ressources actuelles de l'enveloppe pédagogique de l'établissement ne permettraient pas le financement de ce type de projet. » (Entretien n°1)

Le directeur de l'établissement ajoute encore une limite à la démarche de l'Agenda 21 scolaire : *il ne faudrait pas que les projets de l'Agenda 21 scolaire prennent une trop grande place par rapport aux apprentissages à travailler chez les élèves et aux objectifs à atteindre*. De plus, il faudrait faire attention à ne pas engendrer une trop forte sollicitation extérieure à travers les projets de l'Agenda 21 scolaire, ce qui vulgariserait les professions de l'éducation et de l'enseignement.

« Je pense qu'il faut faire attention à ne pas générer une multiplication des actions en lien avec l'Agenda 21 scolaire, qui pourrait amener à perdre de vue ce qui concerne l'enseignement et les apprentissages. (...) Il faut faire attention que l'enseignement et l'éducation restent réservés aux enseignants. » (Entretien n°1)

¹⁶ L'enveloppe pédagogique contient les ressources financières (attribuées par l'État de Vaud) dont dispose l'établissement.

5.4.6. Conditions souhaitées pour un Agenda 21 scolaire

Lors des entretiens, les différents acteurs interrogés ont relevé plusieurs mêmes aspects qui seraient indispensables pour la mise en œuvre d'un Agenda 21 scolaire.

Tout d'abord, *il faudrait selon eux que la plupart des acteurs de l'établissement soient motivés* à s'engager dans une telle démarche, de manière à créer une impulsion générale pour mettre en route l'Agenda 21 scolaire.

« Je pense qu'il est nécessaire d'avoir un groupe d'acteurs motivés qui sont sensibles à la question du développement durable et qui souhaitent s'investir dans ce sens. »
(Entretien n°2)

« Une impulsion devrait se faire au niveau de l'ensemble des acteurs de l'établissement. (...) Il faudrait de la bonne volonté. » (Entretien n°4)

De plus, les acteurs interrogés lors de l'entretien ont également relevé que *la commune doit être impliquée dans l'Agenda 21 scolaire*.

« Pratiquement dans tous les projets d'établissement, il y a une collaboration avec la commune (...). » (Entretien n°1)

« Pour que cela [l'Agenda 21 scolaire] fonctionne, il faudrait que la commune s'investisse financièrement dans la démarche. Une collaboration entre les différents acteurs exigerait beaucoup de temps et ce temps devrait être rétribué. Je pense qu'il faudrait que la commune possède un Agenda 21 qui piloterait l'Agenda 21 scolaire et qui se chargerait de mettre les gens en réseau. Si la commune n'oriente pas sa politique dans ce sens, je doute qu'un Agenda 21 scolaire puisse fonctionner. » (Entretien n°3)

5.4.7. Quelques idées pour la mise en œuvre de l'Agenda 21 scolaire

Différentes idées ont été mentionnées par les acteurs interrogés lors des entretiens :

- Intégrer les élèves dans l'Agenda 21 scolaire au moyen du conseil des délégués des élèves.
- Mettre en place des séances d'information sur le développement durable pour les enseignants.
- Que l'Agenda 21 scolaire soit chapeauté par un Agenda 21 communal.
- Avoir, au sein de l'établissement, une personne référente pour l'Agenda 21 scolaire.
- Créer un Agenda 21 scolaire autour d'un bâtiment uniquement, avec au minimum trois

classes impliquées.

Commentaire personnel :

Ces idées sont toutes cohérentes et pertinentes pour la mise en œuvre d'un Agenda 21 scolaire. La question de mettre en lien l'Agenda 21 scolaire avec un Agenda 21 communal sera reprise dans le chapitre de discussion des résultats (cf. point 6.3.1).

5.4.8. Manque d'idées au niveau des actions

Lors des entretiens réalisés, la plupart des acteurs n'avaient pas spontanément d'idées d'actions ou de projets qui pourraient être menés dans un Agenda 21 scolaire. Néanmoins, ils ont apprécié les exemples qui leur ont été présentés¹⁷ et les ont trouvés pertinents.

5.5. Zoom sur le point de vue des enseignants

5.5.1. L'éducation au développement durable

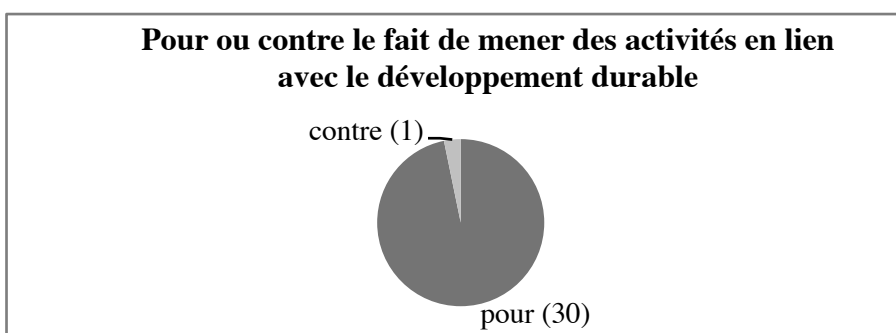


Figure 14 – Mener des activités en lien avec le développement durable

La mise en œuvre d'un Agenda 21 scolaire implique de réaliser des projets pédagogiques en lien avec le développement durable. Nous avons voulu voir si les enseignants interrogés lors du questionnaire étaient favorables à mener de telles activités : *la grande majorité d'entre eux étaient en accord avec ceci* et seulement un enseignant n'y était pas favorable.

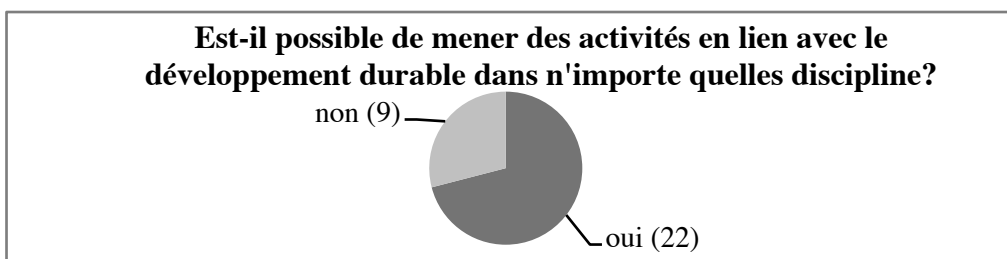


Figure 15 – Mener des activités en lien avec le développement durable de manière transversale

L'agenda 21 scolaire implique également la conduite de projets et d'activités réalisés de

¹⁷ Les exemples présentés sont ceux cités aux points 2.3.5 et 2.3.6 dans le chapitre de l'approche théorique.

manière transversale dans plusieurs disciplines scolaires. Nous avons voulu vérifier si les enseignants étaient en accord avec ceci : *pour la majorité d'entre eux, il est possible de mener des activités en lien avec le DD dans n'importe quelles disciplines scolaires* (figure 15).

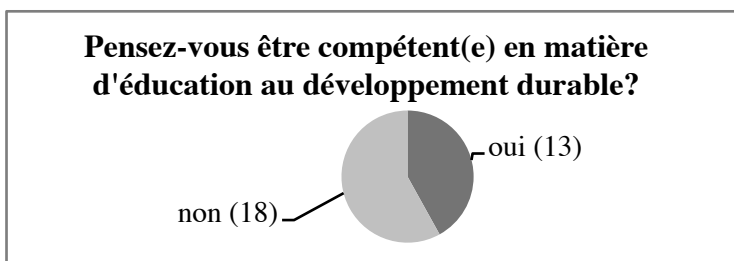


Figure 16 – Sentiment de compétence en EDD

Si la majorité des sujets estime qu'il est possible de mener des activités en lien avec le DD à l'école et ceci de manière transversale, cela ne sous-entend pas que ces sujets se sentent capables de les mettre en œuvre. Nous avons questionné les sujets quant à leur sentiment de compétence par rapport à l'EDD. *La majorité des sujets ne s'estime pas compétente.*

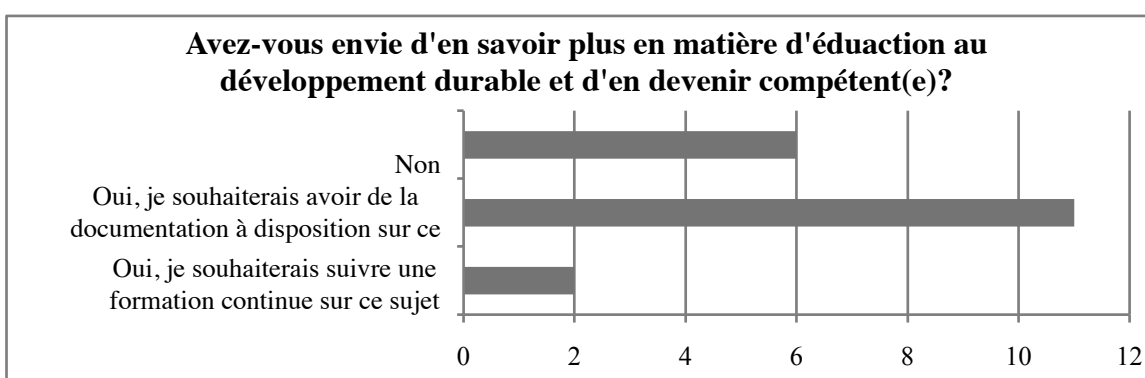


Figure 17 – Perspectives de compétence en EDD

Parmi les dix-huit sujets qui ne se s'estiment pas compétents en matière d'EDD, six ne désirent pas le devenir, alors qu'onze autres souhaitent avoir de la documentation à ce sujet et deux sujets désireraient suivre une formation continue sur cette thématique.

Le manque de ressources et d'informations concernant l'EDD a été relevé dans plusieurs entretiens réalisés avec les enseignants, ce qui rejoint le souhait des onze enseignants sondés lors du questionnaire d'avoir de la documentation sur ce sujet. Lors des entretiens, certains acteurs ont souligné le fait qu'ils n'avaient pas de directives et de pistes claires émanant de la direction générale de l'enseignement obligatoire du canton de Vaud sur la

manière de mettre en œuvre l'éducation au développement durable¹⁸.

« Il ne suffit pas de donner des principes et des définitions, il faudrait passer du concept au factuel, c'est à dire nous proposer quelque chose de concret, des propositions d'action, du matériel ... » (Entretien n°3)

5.5.2. Enquête sur la collaboration avec les différents acteurs

Comme la mise en œuvre d'un Agenda 21 scolaire demande une collaboration entre les acteurs de l'établissement, nous avons voulu voir ce qu'en était de cette dernière entre les enseignants et les autres acteurs de l'établissement ainsi que les collaborations qu'ils seraient prêts à instaurer avec ceux-ci. Pour ce faire, nous avons demandé aux enseignants si, lors de projets pédagogiques, ils avaient déjà collaboré avec un autre acteur à raison de plus de dix pour cent (collaboration conséquente), moins de dix pour cent (collaboration légère), ou si aucune collaboration n'a été faite ; le cent pour cent étant le temps investi dans le projet par l'enseignant. Nous avons ensuite demandé aux enseignants à quel pourcentage de temps ils seraient prêts à collaborer dans le futur.

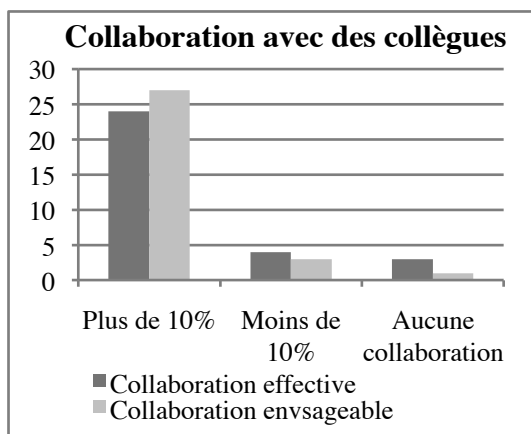


Figure 18 – Collaboration avec des collègues

Pour ce qui est de la collaboration effective avec leurs collègues enseignants, les enseignants ont majoritairement déjà eu une collaboration conséquente avec ceux-ci. En ce qui concerne une collaboration future qu'ils seraient prêts à faire, trois enseignants de plus l'envisageraient de manière conséquente et seulement un enseignant ne désirerait pas en avoir.

¹⁸ Il faut noter que lors de ces entretiens, le plan d'études romand (PER) venait d'être distribué dans l'établissement et les acteurs n'étaient donc pas encore au clair sur l'entier de son contenu. S'ils avaient été au clair là-dessus, peut-être que le manque de directives et de pistes concrètes en matière d'EDD n'aurait pas été soulevé.

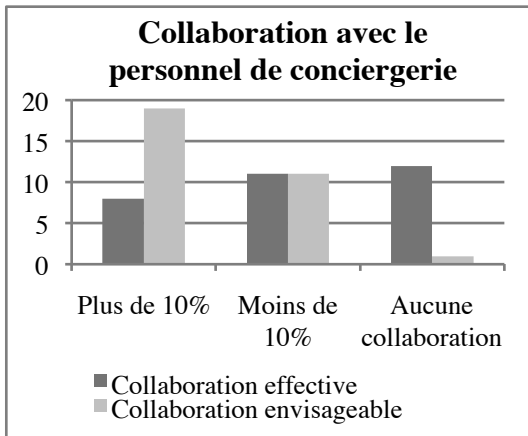


Figure 19 – Collaboration avec le personnel de conciergerie

La collaboration effective avec le personnel de conciergerie de l'établissement est faible¹⁹. Pour ce qui est de la collaboration future, les enseignants sont majoritairement prêts à collaborer de manière plus conséquente avec le personnel de conciergerie.

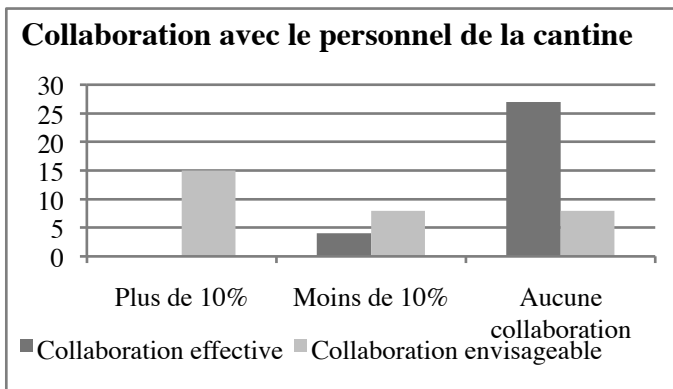


Figure 20 – Collaboration avec le personnel de la cantine

La collaboration effective avec le personnel de la cantine de l'établissement est très faible. Dans le futur, cette collaboration serait plus conséquente car quinze enseignants collaboreraient à plus de dix pour cent de leur temps dévolu au projet, huit à moins de dix pour cent et huit ne voudraient pas collaborer.

¹⁹ Le terme « faible » est à comprendre ici en relation avec le temps dévolu à la collaboration, et ne fait pas référence à la qualité de celle-ci.

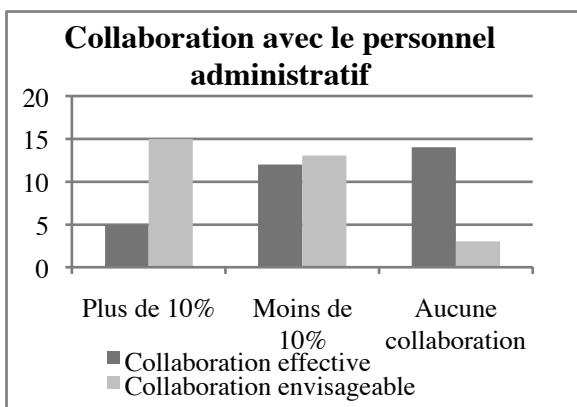


Figure 21 – Collaboration avec le personnel administratif

La collaboration effective avec le personnel administratif de l'établissement est faible. Dans le futur, cette collaboration pourrait augmenter car quinze enseignants seraient prêts à envisager une collaboration plus conséquente, treize une collaboration légère et seulement trois ne voudraient pas collaborer.

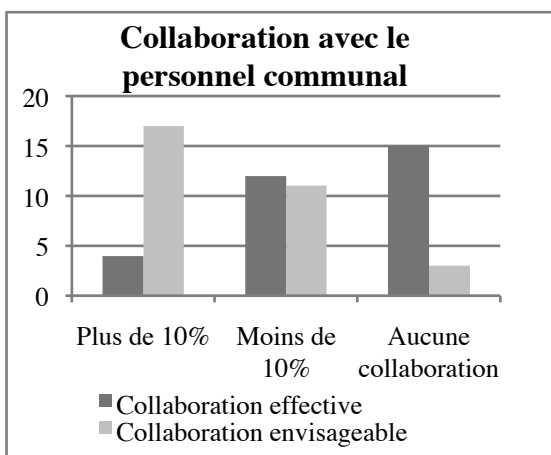


Figure 22 – Collaboration avec le personnel communal

La collaboration effective avec le personnel communal est également moindre. La tendance s'inverse également lorsqu'il s'agit de la collaboration que les enseignants seraient prêts à envisager avec le personnel communal : dix-sept d'entre eux collaboreraient de manière conséquente, onze de manière légère et trois ne seraient pas prêts à collaborer.

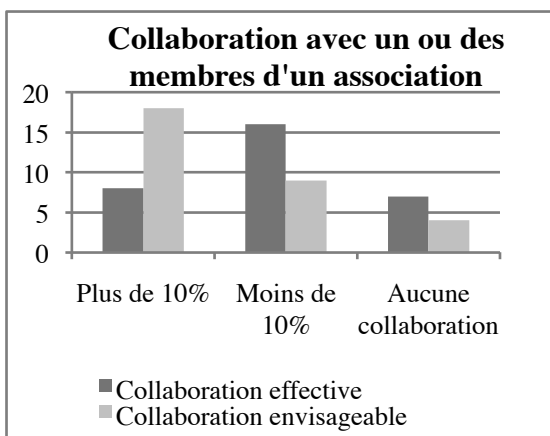


Figure 23 – Collaboration avec une association

La collaboration effective avec un ou des membres d'une association externe à l'établissement scolaire est plus importante que les collaborations avec les autres acteurs. Pour la collaboration envisageable dans l'avenir, les enseignants sont majoritairement prêts à collaborer avec cet acteur car dix huit y consacreront plus de dix pour cent de leur temps de projet, neuf y consacreront moins de dix pour cent et seulement quatre ne voudraient pas collaborer.

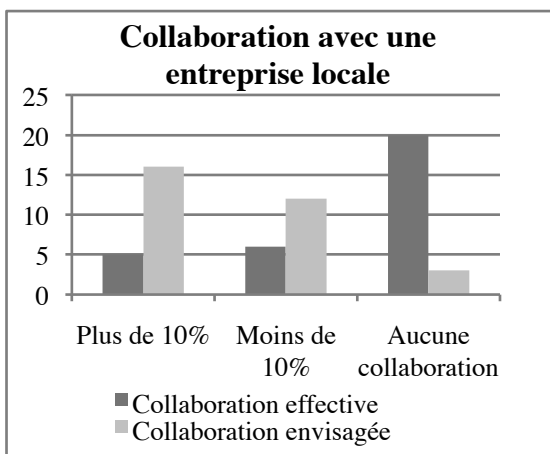


Figure 24 – Collaboration avec une entreprise locale

La collaboration effective avec une entreprise locale est faible. Pour ce qui est de la collaboration que les enseignants seraient prêts à envisager avec cet acteur, seize seraient prêts à avoir une collaboration conséquente, douze une collaboration légère et trois ne seraient pas prêts à collaborer.

5.5.3. Synthèse à propos de la collaboration des enseignants

De manière générale, on remarque que *peu d'enseignants ont déjà collaboré avec d'autres acteurs de l'établissement de manière conséquente*. Dans tous les cas sauf pour ce qui est de la collaboration avec une association, la majorité des enseignants n'a eu aucune

collaboration avec les autres acteurs. Cependant, *lorsqu'il s'agit de la collaboration qu'ils seraient prêts à envisager, la majorité des enseignants sont favorables à une collaboration avec chaque autre acteur de l'établissement.* Mis à part les collaborations concernant le personnel administratif et celui de la cantine, la majorité des enseignants sont prêts à envisager une collaboration conséquente en y investissant plus de dix pour cent de leur temps dévolu à un projet pédagogique.

6. Discussion des résultats

6.1. Pertinence et cohérence de l'Agenda 21 scolaire dans l'établissement

6.1.1. Dispositions encourageantes

Les résultats montrent que la majorité des acteurs interrogés est préoccupée par la thématique du développement durable et souhaite agir en faveur d'un développement durable au niveau professionnel, en estimant que celui-ci a sa place à l'école (cf. points 5.3.2 et 5.3.3). Du côté des enseignants, on constate que la majorité des enseignants sondés est pour mener des activités en lien avec le DD de manière transversale (cf. point 5.5.1). Ces éléments constituent de bonnes dispositions pour la mise en place éventuelle d'un Agenda 21 scolaire dans l'établissement, dans la mesure où elles rejoignent les principaux principes de cette démarche, à savoir l'approche de la thématique du DD au sein de l'établissement et la mise en place d'actions dans une visée d'EDD (cf. point 2.3.3, définition de l'Agenda 21 scolaire).

Nous avons pu constater que les enseignants sondés collaboraient peu avec les autres acteurs de l'établissement. Cependant, lorsqu'il s'agit d'envisager une collaboration avec ces autres acteurs pour des projets à venir, ils seraient prêts à entrer en matière (cf. point 5.5.3). Comme la collaboration entre les différents acteurs de l'établissement est un des principes nécessaires à la mise en œuvre d'un Agenda 21 scolaire (cf. point 2.3.3 définition de l'Agenda 21 scolaire) et que les enseignants représentent la majorité de ces acteurs, on peut supposer que cette condition aurait des chances d'être satisfaite si un Agenda 21 scolaire devait être créé dans cet établissement.

Si on généralise les résultats obtenus à l'ensemble des acteurs de l'établissement scolaire sondé, on peut dire que l'établissement scolaire sondé possède de bonnes dispositions pour la mise en œuvre éventuelle d'un Agenda 21 scolaire, à savoir l'engouement pour la thématique du développement durable, une ouverture pour mener des activités en lien avec l'EDD et la perspective d'une collaboration des enseignants avec les autres acteurs de l'établissement. Comme les acteurs possèdent de bonnes dispositions pour mettre en œuvre un Agenda 21 scolaire, cette démarche pourrait être cohérente et aurait des chances de bien fonctionner (et d'être donc pertinente).

6.1.2. Appréciation de la démarche

Bien que le principe d'Agenda 21 scolaire soit peu connu des sujets, la majorité d'entre eux serait prête à s'engager dans une telle démarche (cf. points 5.4.1 et 5.4.2). Concernant l'implication que les acteurs interrogés seraient prêts à avoir dans la démarche d'Agenda 21 scolaire, on a pu remarquer qu'elle se situait à différents degrés, allant de la simple participation aux projets à leur élaboration, jusqu'à la participation au comité de pilotage de l'Agenda 21 scolaire (cf. point 5.4.4). Dans l'ensemble, le nombre de sujets se trouvant dans chacune de ces catégories serait assez conséquent pour permettre la mise en place d'un Agenda 21 scolaire dans cet établissement²⁰. Selon la majorité des acteurs interrogés, l'Agenda 21 scolaire pourrait combler certains de leurs besoins, envies ou ambitions. Certains acteurs voient également quelques avantages que pourrait apporter cette démarche (cf. points 5.4.2 et 5.4.3).

Tous ces éléments nous permettent de dire l'Agenda 21 scolaire est une démarche bien perçue et pertinente pour la majorité des acteurs sondés dans cet établissement (en partant du principe que la volonté de s'engager dans une démarche sous-entend que l'on juge cette démarche pertinente).

6.1.3. Constats favorables

Quelques constats permettent de montrer la cohérence que pourrait avoir la démarche d'Agenda 21 scolaire au sein de l'établissement sondé.

Premièrement, nous avons pu constater que des projets en lien avec le développement durable ont déjà été réalisés au sein de l'établissement scolaire sondé (cf. point 5.5.2). Cela prouve qu'une impulsion en faveur de tels projets est bien présente au sein de celui-ci. *La proposition faite par la démarche de l'Agenda 21 scolaire de mener des projets en lien avec le développement durable ne serait donc pas anodine dans cet établissement et serait même cohérente*, car elle est en accord avec cette impulsion.

Deuxièmement, les acteurs interrogés lors des entretiens ont émis plusieurs idées pertinentes concernant la mise en œuvre d'un Agenda 21 scolaire (cf. point 5.4.7). Pour pouvoir émettre de telles idées, *les acteurs interrogés on su se projeter dans une telle démarche pour l'adapter à leur établissement scolaire, ce qui prouve qu'elle est*

²⁰ La démarche de l'Agenda 21 scolaire pourrait donc être réalisable dans cet établissement, au moins du point de vue du nombre nécessaire d'acteurs engagés et de leur implication.

cohérente.

Troisièmement, nous avons relevé les limites d'un projet issu de la commune au sein de l'établissement scolaire sondé (cf. point 5.2.3). *Si un Agenda 21 scolaire était mis en place, il serait particulièrement cohérent, car il permettrait de donner une certaine continuité à un projet tel que celui-ci.*

6.2. Conditions pour la mise en œuvre d'un Agenda 21 scolaire en fonction des limites perçues

6.2.1. Implication générale

Les acteurs sondés relèvent des difficultés de mise en œuvre de l'Agenda 21 scolaire au niveau du temps que cela impliquerait ainsi qu'au niveau du financement de la démarche (cf. point 5.4.5). Certains relèvent également que la mise en œuvre de l'Agenda 21 scolaire ne pourrait se faire qu'à condition que l'ensemble des acteurs de l'établissement soit motivé par la démarche et que la commune dans laquelle se trouve l'établissement scolaire soit impliquée (cf. point 5.4.6). Nous avons également pu constater que différents domaines concernant l'Agenda 21 scolaire au sein de l'établissement étudié ne dépendent pas tous de la même autorité et sont gérés par différentes instances (cf. point 5.2.1).

Ces éléments nous permettent de dire que la mise en place d'un Agenda 21 scolaire efficace ne peut se faire que si la démarche bénéficie de l'implication de tous les acteurs et des instances de gestion qui interviennent au sein de l'établissement scolaire.

- Tout d'abord, il faudrait que chaque acteur lié avec la démarche d'Agenda 21 scolaire soit motivé par cette démarche et qu'il désire s'investir en faveur d'un développement durable, car certains paramètres de l'Agenda 21 scolaire dépendent directement de l'acteur lui-même (cf. point 5.2.1). Ceci a du reste été soulevé par certains acteurs interrogés (cf. point 5.4.6).
- Ensuite, la direction de l'établissement scolaire devrait être impliquée, car c'est elle qui gère l'horaire des enseignants, qui gère et finance certains projets. Elle pourrait permettre de résoudre en partie le problème de temps soulevé par certains enseignants, en accordant par exemple une décharge horaire aux enseignants se trouvant dans le comité de pilotage de l'Agenda 21 scolaire.
- Puis la commune de l'établissement scolaire devrait aussi être impliquée dans l'Agenda 21 scolaire, ce qui permettrait de gérer et d'agir au sein de la démarche sur des domaines

qui la concernent et qui sont particulièrement importants dans un Agenda 21 scolaire, tels que la gestion et l'entretien des bâtiments. La commune pourrait aussi permettre de financer les projets axés sur des domaines qui la concernent et accorder du temps pour ces projets aux acteurs concernés. De plus, le directeur de l'établissement sondé rappelle que « pratiquement dans tous les projets d'établissement, il y a une collaboration avec la commune » (cf. point 5.4.6 et entretien n°1). Pour que l'implication de la commune dans l'Agenda 21 scolaire ait lieu, il faudrait bien sûr que la commune soit en accord avec les principes de l'Agenda 21 scolaire et qu'elle oriente également sa politique en faveur du développement durable.

- Finalement, la direction générale de l'enseignement obligatoire du canton de Vaud (dépendant du service de l'instruction publique du canton de Vaud) ainsi que le service des infrastructures du canton de Vaud devraient également pouvoir agir en accord avec la démarche d'Agenda 21 scolaire, car ce sont ces services qui gèrent les fournitures de l'établissement scolaire. Si l'on souhaite que celles-ci soient produites et distribuées dans une visée de développement durable, il faudrait donc que ces services soient engagés dans cette optique. La direction générale de l'enseignement obligatoire du canton de Vaud gère également les contenus du plan d'études ; si on souhaite mettre en œuvre des projets en lien avec le développement durable dans le cadre d'un Agenda 21 scolaire, il faudrait donc que cela soit en accord avec le plan d'études pour que l'on puisse y donner un sens. La direction générale de l'enseignement obligatoire du canton de Vaud devrait donc soutenir un plan d'études qui oriente certains de ses éléments vers l'EDD.

6.2.2. Visée de l'EDD

Dans les résultats, nous avons pu constater que les acteurs sondés sont très majoritairement d'accord sur le fait que le développement durable a sa place à l'école (cf. point 5.3.3). Mais de quelle place s'agit-il ? La question de la visée de l'EDD au sein de l'école est ainsi mise en avant. Selon les acteurs interrogés, l'EDD doit se situer au niveau de la sensibilisation (cf. 5.3.3). Toutefois, les avis divergent quand à la place que devraient prendre cette sensibilisation (cf. 5.3.3), ce qui montre un certain flou au niveau de la compréhension de la visée de l'EDD au sein de l'établissement. De plus, une des limites citées par les acteurs serait que l'EDD ne devrait pas prendre trop de place par rapport à la formation (cf. 5.3.4), ce qui rejoint un des inconvénients de l'Agenda 21 scolaire perçu par un acteur, selon lequel les projets qui en découlent risqueraient de prendre trop de place par rapport aux apprentissages à développer (cf. point 5.4.5).

Comme l'Agenda 21 scolaire est « un support de généralisation à l'EDD » (Serre, 2006, p.36) la pertinence et l'intégration de cet outil dépend donc fortement de la visée de l'EDD au sein du système scolaire (et donc de l'établissement scolaire). *Si cette visée (déterminée par le plan d'études) s'orientait au niveau de la formation²¹, les projets en lien avec l'Agenda 21 scolaire pourraient ainsi toucher ce domaine, ce qui permettrait de justifier et de rendre cohérente cette démarche au sein de l'établissement scolaire.* (Cela permettrait de résoudre l'inconvénient cité ci-dessus.)

6.2.3. Quelques paradoxes en lien avec le développement durable et l'EDD

Parmi les résultats de recherche, nous avons pu constater plusieurs paradoxes.

Premièrement, les acteurs sondés se sentent majoritairement concernés par la problématique du développement durable et désirent agir pour celui-ci dans leur vie professionnelle (cf. point 5.3.2). Cependant, on constate que la majorité de ces mêmes acteurs n'a pas d'idées claires du concept de développement durable (cf. point 5.3.1). Il semble alors paradoxal de vouloir agir en faveur d'une chose pour laquelle on n'a pas d'idée précise.

Deuxièmement, au niveau de enseignants sondés, la plupart d'entre eux est pour le fait de mener des activités en lien avec le développement durable (cf. point 5.5.1). Cependant, la majeure partie d'entre eux ne s'estime pas compétente en matière d'éducation au développement durable (cf. 5.5.1). Il semble alors paradoxal d'être favorable à la mise en œuvre d'une activité au sein d'un domaine dans lequel on ne s'estime pas compétent.

Proposons un élément de réponse quant à ces deux paradoxes. L'engouement pour le développement durable et l'EDD pourrait être dû à un phénomène de mode plus qu'à une prise de position éclairée chez les acteurs sondés. Si un Agenda 21 scolaire était mis en œuvre suite à cet engouement, cela serait risqué car le fondement même de cette démarche perdrait sa valeur. Pour que la démarche d'Agenda 21 scolaire soit cohérente, *il faudrait donc que les acteurs prenant part à la démarche aient une idée éclairée du concept de développement durable.* De plus, si les enseignants ne sont pas compétents en EDD, les projets mis en place dans le cadre d'un Agenda 21 scolaire ne pourraient pas être intégrés avec les élèves dans une visée d'EDD. Ils risqueraient ainsi de perdre leur valeur et leur but, les enseignants se réduisant à « faire pour faire » les projets. *Il faudrait donc que les enseignants soient compétents en matière d'EDD.*

²¹ Par cela, nous entendons que des objectifs d'apprentissages concernant l'EDD devraient figurer dans le plan d'études.

Il faut relever que pour remédier à ce manque de compétences en matière d'EDD, les enseignants sondés ont formulé un besoin de ressources (cf. 5.5.1) à ce sujet. De plus, nous avons pu constater que les acteurs sondés manquaient d'idées d'actions à mener dans le cadre d'un Agenda 21 (5.4.8). Pour mener à bien à Agenda 21 scolaire, *il faudrait donc que les acteurs puissent disposer de ressources et d'idées d'actions à mener.*

6.3. Hypothèses de réponses aux conditions de mise en œuvre

6.3.1. Implication générale : de la coordination

Comme les différentes instances de gestion liées avec l'Agenda 21 scolaire devraient soutenir la visée de cette démarche, à savoir l'amélioration de l'établissement scolaire en vue d'un développement durable, il serait nécessaire que ces instances s'accordent sur des buts communs, de manière à pouvoir donner de la cohérence à la démarche. Pour cela, *il faudrait que ces différentes instances, c'est à dire la direction d'établissement ainsi que la commune et le canton de Vaud au sein de leurs différents services, puissent avoir une même compréhension du concept de développement durable et puissent définir une ligne d'action précise pour œuvrer un faveur de celui-ci.*

La réalisation de ceci pourrait être effectuée au sein *d'une coordination et d'une collaboration entre les propres Agendas 21 de ces instances.* Par exemple, si une commune possède un Agenda 21 communal, celui-ci pourrait collaborer activement avec l'Agenda 21 scolaire de l'établissement se trouvant dans cette même commune et le soutenir dans ses actions. L'Agenda 21 cantonal pourrait également collaborer avec l'Agenda 21 communal et l'Agenda 21 scolaire pour les éléments qui seraient du ressort du canton. Cette hypothèse rejoint le propos de Serre (2006), selon lequel l'Agenda 21 scolaire « s'intègre idéalement dans les Agendas 21 locaux » (p.35). Une autre hypothèse serait de *pouvoir disposer d'un organe de coordination qui serait chargé de gérer ces différentes collaborations et de faire des liens entre les différentes instances de gestion.*

Si la coordination se faisait jusqu'au niveau cantonal, ses bénéfices pourraient être perçus par l'ensemble des établissements scolaires désirant mettre en place un Agenda 21 scolaire. Un échange de ressources et d'idées pourrait alors être créé entre plusieurs Agendas 21 scolaires, comme c'est le cas dans canton de Genève (cf. point 2.3.5).

La coordination pourrait également dépasser le niveau cantonal et se situer au niveau fédéral. A ce niveau, il faut relever l'existence effective d'un organe de coordination, par le

biais de la *Conférence de Coordination EDD* (cf. point 2.2.2). Cet organe pourrait donc se charger de la problématique des Agenda 21 scolaires.

Il est nécessaire de soulever le fait que tous les éléments cités ci-dessus dépendent fortement de choix politiques, que ce soit au niveau communal, cantonal ou fédéral. Pour que les hypothèses ci-dessus soient mises en œuvre, une implication conséquente en faveur d'un développement durable dans la politique de ces instances serait nécessaire.

Concernant la condition selon laquelle chaque acteur devrait être impliqué dans la démarche de l'Agenda 21 scolaire et s'investir en faveur d'un développement durable, il faut noter que cette condition pourrait soulever une certaine tension entre la sphère privée et la sphère publique. En effet, les acteurs seraient amenés à changer leur manière de travailler et à modifier certaines de leurs habitudes, ce qui pourrait porter atteinte à leur sphère privée et à leur liberté.

6.3.2. Visée de l'EDD : le domaine de la formation générale du PER

Une des conditions de mise en œuvre de l'Agenda 21 scolaire serait que la visée de l'EDD se situe au niveau de la formation. Pour avoir des éléments de réponses quant à cela, il est nécessaire se référer au Plan d'Études Romand (PER) qui entrera en vigueur très prochainement. Au chapitre de l'approche théorique, nous avons abordé les liens que l'on pouvait faire entre l'Agenda 21 scolaire et le PER (cf. point 2.3.7) et constaté qu'ils étaient nombreux et pertinents. En effet, le domaine de la formation générale du PER comporte une grande partie consacrée à l'EDD. Une des conditions de mise en œuvre est donc remplie. Cependant, il convient de nuancer cela en questionnant la manière dont le domaine de la formation générale du PER sera mis en œuvre.

En effet, il est nécessaire de remarquer que le domaine de la formation générale ne sera pas instauré comme une « branche » à proprement dite au sein de la grille horaire des élèves. La question de sa mise en œuvre n'est encore pas bien définie dans le canton de Vaud, ou du moins elle ne fait pas encore l'objet de directives claires venant du département de l'instruction publique du canton. La mise en place d'Agendas 21 scolaires pourrait être une piste pour la mise en œuvre de ce domaine, car cette démarche comporte plusieurs éléments permettant de travailler les apprentissages visés par le PER.

6.3.3. Paradoxes : dépasser l'effet de mode par l'accessibilité aux ressources

Pour dépasser l'hypothétique effet de mode autour de la thématique du DD, il serait nécessaire que les acteurs entrant en contact avec l'Agenda 21 scolaire puissent être bien informés à propos de celle-ci. Pour que cette information soit fiable et pertinente, il est nécessaire qu'elle soit dispensée par le milieu de la recherche dans ce domaine. Cela pourrait par exemple se faire au moyen d'une collaboration avec des milieux universitaires traitant de cette thématique.

Pour résoudre le problème du manque de compétences chez les enseignants en matière d'EDD, il est nécessaire que les enseignants puissent bénéficier d'une formation dans ce domaine, au niveau de la formation initiale autant qu'au niveau de la formation continue. Des ressources en matière d'EDD issues de la recherche dans ce domaine pourraient ainsi leur être transmises. La réflexion autour de la mise en œuvre de cette formation a été mise en place par la conférence suisse de rectrices et recteurs des hautes écoles pédagogiques au sein d'un Consortium EDD de la COHEP, soutenu par le CCEDD. Elle a été initiée en 2009 et prévoit d'être aboutie en 2013²². Ce qui est une information encourageante.

²² Ces informations ont été obtenues via le site internet de la conférence suisse de rectrices et recteurs des hautes écoles pédagogiques, www.cohep.ch (2011).

7. Conclusion

7.1. Apports de la recherche

7.1.1. Réponse à la question de recherche

Pour rappel, la recherche consiste à répondre à la question suivante :

La démarche d'Agenda 21 scolaire pourrait-elle être cohérente et pertinente au sein d'un établissement scolaire vaudois et quelles seraient ses conditions de mise en œuvre ?

Nous avons constaté plusieurs éléments qui permettent de montrer la cohérence et la pertinence de l'Agenda 21 scolaire au sein de l'établissement sondé (bonnes dispositions, bonne appréciation de la démarche et constats favorables, cf. point 6.1). Selon ces éléments, *nous pouvons donc conclure que la démarche d'Agenda 21 scolaire pourrait effectivement être cohérente et pertinente au sein de l'établissement scolaire sondé.*

De plus, nous avons pu distinguer *trois principales conditions* qui devraient être remplies pour permettre la mise en œuvre efficace d'un Agenda 21 scolaire (cf. point 6.2) :

1. Une implication générale en faveur de cette démarche devrait pouvoir être faite, au niveau de chaque acteur intervenant dans l'Agenda 21 scolaire, au niveau de la commune où se trouve l'Agenda 21 scolaire ainsi qu'au niveau du canton.
2. L'école devrait posséder une visée d'EDD dans une perspective de formation, qui favoriserait la mise en place de projets en lien avec le développement durable.
3. Il faudrait pouvoir dépasser l'effet de mode lié au développement durable et avoir des acteurs éclairés ainsi que des enseignants compétents en EDD qui s'impliquent dans l'Agenda 21 scolaire.

Des hypothèses de réponses à ces conditions ont été formulées et constituent d'éventuelles pistes d'action pour la mise en œuvre de la démarche d'Agenda 21 scolaire.

7.1.2. Vérification des hypothèses

Nous pouvons confirmer la première hypothèse (cf. point 3.2), car nous avons pu déterminer que les acteurs possédaient effectivement de bonnes dispositions pour la mise en œuvre d'un Agenda 21 scolaire. (cf. point 6.1.1).

Nous pouvons également confirmer la seconde hypothèse (cf. point 3.2) car nous avons constaté que l'Agenda 21 scolaire était effectivement peu connu mais apprécié par la

majorité des sujets (cf. point 6.1.2).

Concernant la troisième et dernière hypothèse (cf. point 3.2), nous pouvons la nuancer, car il faudrait effectivement opérer des modifications organisationnelles, mais elles se situeraient au niveau de l'organisation du système scolaire et de la relation entre l'établissement et la commune (et non pas uniquement au niveau de l'établissement) (cf. point 6.2.1).

7.2. Limites de la recherche

7.2.1. Distinction entre le dire et le faire

Cette recherche est principalement basée sur l'avis des acteurs sondés et les intentions qu'ils pourraient avoir concernant la démarche de l'Agenda 21 scolaire. Le fait que les acteurs aient dit qu'ils seraient prêts à faire quelque chose (comme par exemple s'engager dans un Agenda 21 scolaire) ne garantit pas la réalisation de ceci dans la réalité (ils reviendraient peut-être sur leur position, par exemple en réalisant que cela leur demande plus de temps que ce qu'ils avaient imaginés). Il convient alors de nuancer les résultats de recherche dans ce sens.

7.2.2. Interprétation du questionnaire

Il est possible que les acteurs sondés aient mal interprété certaines questions présentes dans le questionnaire. Lors d'un entretien, nous avons par exemple pu constater une mauvaise compréhension d'une question : l'acteur en question avait répondu dans le questionnaire être incité, au niveau professionnel, à agir en faveur d'un développement durable, alors que lors de l'entretien, il est revenu sur cette position et a finalement déclaré que cette incitation se situait plutôt à un niveau personnel (cf. entretien n°3, première question). Il faut alors nuancer l'exactitude des résultats, en ce que ceux-ci peuvent être biaisés par une mauvaise compréhension de certaines questions posées dans le questionnaire.

7.2.3. Nombre d'acteurs sondés

Il faut relever que le nombre d'acteurs sondés est relativement faible (34 sujets) pour permettre d'obtenir des résultats et des conclusions fiables. Pour augmenter cette fiabilité, il faudrait élargir la population concernée au niveau de plusieurs établissements scolaires, de manière à pouvoir interroger un plus grand nombre d'acteurs et surtout de manière à pouvoir avoir un plus grand nombre d'acteurs dans les catégories peu représentées (comme

par exemple la direction ou le personnel de conciergerie).

7.2.4. Type d'établissement sondé

Les résultats de cette recherche ont été obtenus au sein d'un établissement scolaire ayant un certain vécu concernant la mise en œuvre de projets en lien avec le développement durable. Ils pourraient donc être différents dans un établissement n'ayant pas un vécu similaire.

7.3. Perspectives de recherche en fonction des limites perçues

Concernant la première limite citée (cf. point 7.2.1), il serait intéressant de pouvoir mener une recherche qui étudie l'impact de l'Agenda 21 scolaire sur la vie de l'établissement et les apprentissages des élèves. Pour mener à bien cela, l'étude devrait se dérouler dans un établissement qui a déjà mis en œuvre cette démarche. Cela permettrait également de pouvoir identifier les éventuelles contraintes liées à cette démarche. On pourrait aussi vérifier les conditions de mise en œuvre formulées dans la présente recherche.

A propos des limites concernant le nombre d'acteurs et le type d'établissement (cf. points 7.2.3 et 7.2.4), il serait intéressant d'effectuer une investigation au niveau d'un nombre important d'établissements scolaires vaudois, de manière à pouvoir trouver des éléments communs à ces établissements. Ainsi, on pourrait peut-être généraliser les conclusions de la présente recherche à l'ensemble des établissements scolaires du canton.

7.4. Pistes de réflexion

Nous présenterons ici quelques pistes de réflexion issues *des hypothèses de réponses aux conditions de mise en œuvre d'un Agenda 21 scolaire* (cf. point 6.3). Il est vrai que ces hypothèses ont été formulées selon l'avis du chercheur et mériteraient chacune une réflexion particulière, qui pourrait même aboutir à une démarche d'investigation.

7.4.1. Hypothèse d'implication générale et de coordination

Concernant l'hypothèse de coordination des différentes instances de gestion en vue d'une implication générale (cf. point 6.3.1), il s'agirait de vérifier si une telle coordination peut être réalisable au sein du système actuel de notre société et sous quelles conditions cela pourrait se faire. Ceci relevant en grande partie du domaine politique, il faudrait questionner la direction que souhaite prendre la politique du canton de Vaud et de notre pays en regard des thématiques liées au développement durable et aux Agendas 21.

Concernant l'implication personnelle de chaque acteur et les tensions entre les sphères privées et publiques qui pourraient être engendrées (cf. point 6.3.1), il faudrait questionner le sens même de la thématique du développement durable au sein de notre société et déterminer si celle-ci a lieu d'être dans la sphère publique et sous quelles conditions.

7.4.2. Hypothèse de mise en œuvre de la formation générale du PER.

Nous avons formulé l'hypothèse que l'Agenda 21 scolaire pourrait être une piste de mise en œuvre du domaine de la formation générale du PER (cf. point 6.3.2). Pour vérifier cette hypothèse, il faudrait pouvoir enquêter sur la visée que l'on souhaite donner au domaine de la formation générale et de quelle manière le mettre en œuvre. Il faudrait également disposer de plusieurs apports de recherches concernant l'EDD pour pouvoir vérifier cette hypothèse.

7.4.3. Hypothèse du dépassement de l'effet de mode

A propos de l'hypothèse de dépasser l'effet de mode lié à la thématique du DD par l'accessibilité à plusieurs ressources (cf. point 6.3.3), il faudrait déterminer comment favoriser la diffusion des informations en lien avec la thématique du développement durable et réfléchir à la manière dont peuvent être diffusées les ressources en lien avec l'EDD.

Remerciements

Je tiens à remercier chaleureusement Monsieur Charles-Etienne Vullioud pour son aide précieuse et ses nombreux conseils. Nous avons partagé des discussions très enrichissantes qui ont nourri mes réflexions et ouvert ma pensée à d'autres horizons.

Je transmets également mes sincères remerciements à toutes les personnes qui ont bien voulu consacrer un peu de leur temps pour cette recherche lors d'un entretien ou en remplissant un questionnaire. Sans elles, ce travail n'aurait simplement pas pu être réalisé.

Références bibliographiques

- Bertschy, F., Gingins, F., Künzli, C., Di Giulio, A. & Kaufmann-Hayoz, R. (2007). *L'éducation au développement durable dans la scolarité obligatoire*. Berne : CDIP.
- Cas pratiques pour les écoles*, <http://icp.ge.ch/dip/agenda21/spip.php?rubrique139> (dernière consultation le 12.06.10)
- Comité interdépartemental pour le développement durable. (2007). *La Suisse sur la voie du développement durable – Points de repères*.
<http://www.are.admin.ch/themen/nachhaltig/02581/index.html?lang=fr> (téléchargement, 07.06.10).
- Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement. (éd.) (1987). *Rapport Brundtland, Notre Avenir à Tous*. Oxford : Oxford University Press.
- Construire ensemble des écoles cohérentes. (2011). *La Revue Durable*, 42, 46-47.
- Genoud, H., (2009). Caractéristiques d'un A21S.
<http://icp.ge.ch/dip/agenda21/spip.php?article49> (dernière consultation le 22.06.11).
- Genoud, H., (2010). Pourquoi s'engager dans une démarche Agenda 21 à l'école ?
<http://icp.ge.ch/dip/agenda21/spip.php?article209> (dernière consultation le 22.06.11).
- Guide d'accompagnement des Agendas 21 d'établissement scolaire*. Site internet du service de l'instruction publique de Genève dédié à l'éducation au développement durable. <http://icp.ge.ch/dip/agenda21/spip.php?rubrique65> (dernière consultation le 22.06.11)
- Karsenti, T., Savoie-Zajc, L. (2000). *Introduction à la recherche en éducation*. Sherbrooke : Editions du CRP.
- Meirieu, P. (2011). Du monde objet au monde projet. *La Revue Durable*, 42, .20-23.
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture [UNESCO]. (2006). *Plan international de mise en œuvre de la décennie en bref*.
<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001473/147361f.pdf> (téléchargement, 07.06.10).
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture [UNESCO]. (2009). *Contextes et structures de l'éducation pour le développement durable*.
<http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001849/184944f.pdf> (téléchargement, 07.06.10).
- Peltier, C. (2011). Les établissements d'enseignement agricole tracent la voie des Agendas 21 scolaires en France. *La Revue Durable*, 42, 42-45.
- Pirès, A. (1997). De quelques enjeux épistémologiques d'une méthodologie générale pour les sciences sociale. In Poupard, J., Deslauriers J.P., Groulx, L.H., Laperrière, A., Mayer, R. et Pirès, A. (dir.), *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp.3-54). Boucherville : Gaëtan Morin éditeur.
- Plan d'Études Romand*. (2010). www.plandetudes.ch (dernière consultation le 22.06.11).

Puech, M. (2010). *Développement durable : un avenir à faire soi-même*. Paris : Le Pommier.

Savoie-Zajc, L. (1997). L'entrevue semi-dirigée. In Gauthier, B. (dir.), *Recherche en sciences sociales : de la problématique à la collecte des données* (3^{ème} éd., pp.263-285). Sillery : Presses de l'Université du Québec.

Serre, N. (2006). *L'agenda 21 pour un établissement éco-responsable*. Paris : Hachette éducation.

Un Agenda 21 pour l'ES Léon-Michaud.

[http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dinf/sg-dinf/udd/fichiers_pdf/Presentation Agenda 21 Leon Michaud.pdf](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dinf/sg-dinf/udd/fichiers_pdf/Presentation_Agenda_21_Leon_Michaud.pdf) (téléchargement, 07.06.10)

Quelques sites intéressants (pas nécessairement cités dans le travail)

- Site du Département de l'Instruction Publique de Genève dédié à l'EDD et aux Agendas 21 scolaires :

<http://icp.ge.ch/dip/agenda21>

- Site de la FED qui donne des informations à propos de l'EDD en Suisse :

<http://globaleducation.ch>

- Site qui recense les initiatives d'Agendas 21 scolaires en France et qui propose des outils et des ressources pour mettre en place cette démarche :

<http://www.agenda21france.org>

Annexe 1 – Questionnaire distribué aux acteurs

Partie commune à tous les acteurs

1. Votre idée du concept de développement durable est:

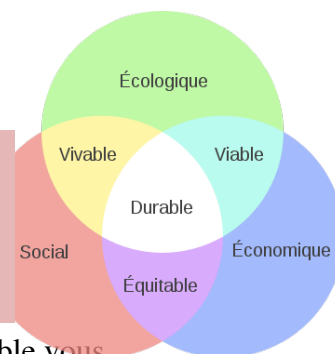
- Précise et concrète
- Vaste et peu concrète
- Minimale
- Je n'ai aucune idée de ce concept

Une définition qui pourra vous aider pour la suite du questionnaire :

« Le développement durable répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de pouvoir répondre à leurs propres besoins. »
(Rapport Brundtland, 1987)

Il promeut un équilibre entre trois pôles : social, économique, écologique.

Il se manifeste par des actions locales dans une pensée globale.



2. Dans votre vie de tous les jours, la problématique du développement durable vous préoccupe (situez sur cette échelle):

| | | | | |
|-------------|--|--|--|----------|
| pas du tout | | | | beaucoup |
|-------------|--|--|--|----------|

3. Désirez-vous, dans votre vie professionnelle, agir en faveur d'un développement durable ?

- oui
- non

4. Êtes-vous incité, dans votre vie professionnelle, à agir en faveur d'un développement durable ?

- Oui
- Non

5. Selon vous, le développement durable a-t-il sa place à l'école ?

- oui
- non

6. Connaissez-vous le principe d'Agenda 21 ?

- oui
- non

Une définition qui pourra vous aider pour la suite du questionnaire :

Un Agenda 21 est un plan d'actions pour le 21^{ème} siècle en faveur du développement durable. Il existe un Agenda 21 au niveau mondial, mais on en trouve aussi à l'échelle nationale, cantonale ou communale.

7. Connaissez-vous le principe d'Agenda 21 scolaire ?

- oui
- non

Une définition qui pourra vous aider pour la suite du questionnaire :

Un Agenda 21 scolaire est un plan d'actions pour le 21^{ème} siècle en faveur du développement durable, établi à l'échelle de l'établissement scolaire. Tous les acteurs de l'établissement sont amenés à participer à la démarche (direction, enseignants, personnel administratif, concierges, cantine, etc.) au travers des diverses actions prévues. Des acteurs externes à l'établissement peuvent aussi intervenir, comme des associations, des entreprises locales, ou d'autres acteurs de la communauté dans laquelle s'insère l'établissement. Les actions prévues dans l'Agenda 21 scolaire peuvent être intégrées dans des projets pédagogiques, ou concerner des domaines qui n'impliquent pas forcément les élèves.

Exemple d'action : mettre en place une journée dédiée à la mobilité.

Partie adressée uniquement aux enseignants

1. A votre avis, peut-on mener des activités pédagogiques en lien avec le développement durable dans n'importe quelles disciplines scolaires?
 - Oui
 - Non
2. Etes vous pour ou contre le fait de mener des activités pédagogiques en lien avec le développement durable ?
 - Je suis pour, car :
 - c'est important d'aborder de tels sujets avec les élèves
 - cela permet de faire des liens entre le monde et l'école
 - cela permet de créer des projets interdisciplinaires
 - autre
 - Je suis contre, car :
 - cette thématique n'a pas sa place à l'école
 - cela demande trop de temps
 - cela implique une collaboration trop importante
 - autre
3. Pensez-vous être compétent(e) en matière d'éducation au développement durable?
 - Oui
 - Non ... Sinon, avez-vous envie d'en savoir plus et de le devenir?
 - oui, je désirerais suivre une formation continue sur ce sujet
 - oui, je désirerais avoir de la documentation à disposition sur ce sujet
 - non

| | |
|--|--|
| 4. A l'occasion de projets pédagogiques, vous avez déjà été amené(e) à collaborer avec : | Temps investi en collaboration 100% = temps investit pour le projet |
| <input type="checkbox"/> Un/des collègues | <input type="checkbox"/> + de 10 % <input type="checkbox"/> - de 10% |
| <input type="checkbox"/> Le personnel de conciergerie de votre établissement | <input type="checkbox"/> + de 10 % <input type="checkbox"/> - de 10% |
| <input type="checkbox"/> Le personnel de la cantine de votre établissement | <input type="checkbox"/> + de 10 % <input type="checkbox"/> - de 10% |
| <input type="checkbox"/> Le personnel administratif votre l'établissement | <input type="checkbox"/> + de 10 % <input type="checkbox"/> - de 10% |
| <input type="checkbox"/> Un/des membres d'une association externe à l'établissement | |
| <input type="checkbox"/> Un/des employé/s communal/aux | <input type="checkbox"/> + de 10 % <input type="checkbox"/> - de 10% |
| <input type="checkbox"/> Une entreprise locale | <input type="checkbox"/> + de 10 % <input type="checkbox"/> - de 10% |
| <input type="checkbox"/> Un tiers (autre) | <input type="checkbox"/> + de 10 % <input type="checkbox"/> - de 10% |
| <input type="checkbox"/> Aucun de tous ces acteurs | |
| 5. A l'occasion de projets pédagogiques, vous avez déjà été amené(e) à collaborer avec : | Temps prêt à investir en collaboration 100% = temps investit pour le projet |
| <input type="checkbox"/> Un/des collègues | <input type="checkbox"/> + de 10 % <input type="checkbox"/> - de 10% |
| <input type="checkbox"/> Le personnel de conciergerie de votre établissement | <input type="checkbox"/> + de 10 % <input type="checkbox"/> - de 10% |
| <input type="checkbox"/> Le personnel de la cantine de votre établissement | <input type="checkbox"/> + de 10 % <input type="checkbox"/> - de 10% |
| <input type="checkbox"/> Le personnel administratif votre l'établissement | <input type="checkbox"/> + de 10 % <input type="checkbox"/> - de 10% |
| <input type="checkbox"/> Un/des membres d'une association | |

| | |
|--|--|
| externe à l'établissement | |
| <input type="checkbox"/> Un/des employé/s communal/aux | <input type="checkbox"/> + de 10 % <input type="checkbox"/> - de 10% |
| <input type="checkbox"/> Une entreprise locale | <input type="checkbox"/> + de 10 % <input type="checkbox"/> - de 10% |
| <input type="checkbox"/> Un tiers (autre) | <input type="checkbox"/> + de 10 % <input type="checkbox"/> - de 10% |
| <input type="checkbox"/> Aucun de tous ces acteurs | |

6. Si un Agenda 21 scolaire se mettait en place dans votre établissement, cela pourrait-il combler certains de vos besoins, désirs ou ambitions ?

- Oui
 Non

7. Seriez-vous prêts à vous engager dans une démarche d'Agenda 21 scolaire dans votre établissement ?

- Oui, car cela correspond à mes valeurs
 uniquement si beaucoup d'acteurs de l'établissement sont motivés
 si je pouvais disposer d'informations supplémentaire et d'une aide pour élaborer des projets.
 autre
- Non, car un Agenda 21 n'a pas sa place à l'école
 car cela demande trop de temps
 car cela est trop compliqué à mettre en place
 autre

8. Si un Agenda 21 scolaire se mettait en place dans votre établissement, situez sur cette échelle votre degré potentiel d'engagement :

| | | | |
|------------------|---|--|---|
| Aucun engagement | Participation avec mes élèves à un ou plusieurs projets | Travailler à la construction d'un ou plusieurs projets | Faire partie du comité responsable de la gestion de l'Agenda 21 |
|------------------|---|--|---|



Annexe 2 – Transcriptions des entretiens

Entretien n°1

Locuteurs : A= acteur, C=Chercheur

C – Quelle est votre idée du concept de développement durable ?

A – Le concept de développement durable est assez vaste. Je pensais savoir ce que c'était, mais je me rends compte que c'est devenu un terme assez « tendance ». C'est un phénomène de mode, dans la politique comme dans la publicité faite par les entreprises. J'ai donc une idée de ce concept, mais elle reste à préciser.

C – Désirez-vous, dans votre vie professionnelle, agir en faveur d'un développement durable ?

A – Dans ma vie professionnelle, à titre individuel, oui. Mais je vois difficilement ce que cela impliquerait au niveau des classes.

C – Etes-vous incité, dans votre vie professionnelle, à agir en faveur d'un développement durable ?

A – En terme d'enseignement, au niveau de l'école comme institut de formation, il n'y a pas grand chose, mise à part de la prévention par des interventions ponctuelles (WWF, etc.). Il faut tout de même noter qu'il y a une forte pression de l'extérieur : tout le monde veut intervenir dans les classes pour faire de la prévention (tri des déchets, préservation de la faune et de la flore, les implications climatiques, le développement de soi, le bien être, etc.). Au niveau du département²³, mise à part le fait que nous nous fournissons en papier recyclé pour les photocopieuses et les imprimantes, il n'y a pas d'incitation particulière.

C – Selon vous, le développement durable a-t-il sa place à l'école ?

A – Le développement durable est un concept global qui est présent dans la société, et donc dans l'école. Cependant, l'école ne devrait pas se transformer en un institut de promotion ; il ne faut pas oublier qu'elle est avant tout un institut de formation. Le développement durable ne devrait pas être un but en soi, mais il pourrait sous-tendre une action pédagogique. Par exemple, je n'imagine pas que l'on puisse consacrer deux heures de développement durable dans une grille horaire.

C – Selon vous, le développement durable ne peut donc pas s'enseigner ?

A – Il peut y avoir des actions ponctuelles. Nous avons réalisé un spectacle autour du tri des déchets, nous avons l'intervention deux fois par année d'une collaboratrice qui vient expliquer le tri des déchets, nous avons une sensibilisation aux énergies dans le cadre des cours de science ainsi qu'une sensibilisation à la préservation de la planète et de l'humain dans le cadres des cours de géographie. Le développement durable est donc abordé à l'école à travers certains éléments présents dans les disciplines, ainsi qu'à travers des actions ponctuelles.

C – Le développement durable pourrait-il donc s'enseigner de manière transversale lors de projets au sein de l'établissement ?

A – Oui, il peut y avoir des projets d'établissement autour de concepts liés au développement durable.

C – Connaissez-vous le principe d'Agenda 21 scolaire ?

²³ Département de l'instruction publique du canton de Vaud.

A – Non.

C- [Définition et explication de la démarche.] Avez-vous déjà mis en œuvre au sein de votre établissement des projets en lien avec le développement durable qui pourraient s'apparenter à ceux d'un Agenda 21 scolaire ?

A – Oui, comme je l'ai dit précédemment, nous avons déjà réalisé un spectacle sur le thème des déchets et nous avons des animations sur le tri des déchets deux fois par année, données par une collaboratrice travaillant dans une entreprise de recyclage. Pour le reste, tout ce qui concerne la gestion des bâtiments dépend de la commune, et donc d'un concept qui pourrait être communal. Nous n'avons pas formellement établi d'Agenda 21 scolaire.

C – Etes-vous pour ou contre le fait de mener des projets en lien avec le développement durable dans votre établissement ?

A – On ne peut pas être contre des projets. Ils sont à même de renforcer la cohésion dans l'établissement. Les projets d'établissement sont importants, mais ils ne sont pas forcément toujours en lien avec le développement durable. Ce qui prime, c'est que le projet soit intéressant et qu'il obtienne l'adhésion d'une majorité d'acteurs, et non le fait qu'il soit en lien avec le développement durable. (S'il est en lien avec le développement durable, c'est bien, mais ce n'est pas une priorité.)

C – Je vais maintenant vous poser plusieurs questions concernant votre collaboration avec différents acteurs. Avez-vous déjà collaboré avec la commune dans le cadre de projets d'établissement ?

A – Pratiquement dans tous les projets d'établissement, il y a une collaboration avec la commune au sein de ses différents services (camps, courses, sorties, spectacles, ou autre).

C – Avez-vous déjà collaboré avec le personnel de la cantine dans le cadre de projets d'établissement ?

A – Oui, une fois. C'était pour mettre en place le principe de « fourchette verte ». Mais maintenant que c'est une chose acquise, c'est quelque chose qui est extérieur à mes préoccupations et à mon temps de travail.

C – Avez-vous déjà collaboré avec des associations et des entreprises externes dans le cadre de projets d'établissement ?

A – Oui.

C - Avez-vous déjà collaboré avec des entreprises locales dans le cadre de projets d'établissement ?

A – Oui, des entreprises nous aident parfois pour monter certaines infrastructures ou offrent une collation lors d'une occasion particulière.

C – Pouvez-vous citer une collaboration avec d'autres acteurs ?

A – Oui, les parents.

C – Avez-vous envie d'en savoir plus sur la démarche d'Agenda 21 scolaire ?

A – Oui, mais c'est une question de temps et de priorités.

C – Seriez-vous favorable à la mise en œuvre d'un Agenda 21 scolaire dans votre établissement ?

A – Actuellement, je me contente de laisser les projets émerger et clore. Je ne suis pas favorable à les rassembler dans une optique d'Agenda 21 pour l'instant. Je ne suis pas certain

que le principe d'Agenda 21 doit être initié au niveau d'une école, mais plutôt au niveau d'une collectivité plus vaste, comme la commune ou le canton. Je ne vois pas très bien comment on pourrait mettre en place un Agenda 21 pour l'école, dans le cadre scolaire.

C – Si un Agenda 21 scolaire venait toutefois à être mis en place dans votre établissement, les acteurs étant chargés de gérer L'Agenda 21 scolaire pourraient-ils être rétribués ?

A – Les ressources actuelles de l'enveloppe pédagogique de l'établissement ne permettraient pas le financement de ce type de projet. En revanche, lors d'un projet particulier, les acteurs pourraient être rétribués (au moyen de « périodes » occasionnelles). Les ressources de l'enveloppe sont par exemple utilisées pour rétribuer les chefs de fil, pour les périodes d'appui et pour l'équipe santé de l'établissement.

C – Voyez-vous des limites ou des inconvénients à la démarche de l'Agenda 21 scolaire ?

A – Je pense qu'il faut faire attention à ne pas générer une multiplication des actions en lien avec l'Agenda 21 scolaire, qui pourrait amener à perdre de vue ce qui concerne l'enseignement et les apprentissages. Donner du sens aux apprentissages à travers des projets est pertinent, mais ce n'est pas la seule manière de faire.

Une des difficultés que rencontre l'école est de devoir résister à une grande quantité de sollicitations. Nous avons par exemple beaucoup de sollicitations au niveau de la prévention (prévention routière, prévention à la violence, prévention pour le SIDA, prévention pour les morsures de chien, etc.). Si on ne trie pas en faisant des choix, on pourrait pratiquement consacrer l'entier du temps scolaire à des intervenants extérieurs. J'ai l'impression que l'école est devenue un espace de marché dans lequel tout le monde pense avoir quelque chose à apporter (sans doute à raison). Il faudrait cependant faire attention à ne pas imaginer que tout le monde peut être enseignant ou pédagogue et qu'il suffit d'avoir un sentiment, une idée et un amour certain pour le contact avec les enfants pour pouvoir passer un message sans lien avec une pratique professionnelle. Je suis parfois surpris de constater cet état d'esprit, dans lequel certaines personnes imaginent que l'on peut venir enseigner dans une classe et promouvoir tout et n'importe quoi. Il faut faire attention à ce que l'enseignement et l'éducation restent réservés aux enseignants, sans forcément exclure tous les intervenants extérieurs, mais il faut relativiser la quantité de ces interventions.

C – Finalement, vous n'êtes pas totalement convaincu de la démarche de l'Agenda 21 scolaire ?

A – Je suis plutôt sceptique face à cette démarche, car je pense qu'elle peut être l'objet d'un effet de mode et je doute de son effet à long terme sur le développement et les apprentissages des élèves.

C – L'entretien touche à sa fin, avez-vous encore quelque chose à dire ?

A – Non, je crois que j'ai tout dit.

Entretien n°2

Locuteurs : A= acteur, C=Chercheur

C - Quelle relation avez-vous avec l'établissement scolaire ?

A- Je suis le chef de service des domaines et des bâtiments de la commune. Ce service s'occupe de l'entretien de tout le parc immobilier communal et donc de l'entretien des collèges. Nous nous occupons également de tout ce qui concerne la conciergerie.

C – Quelle est votre idée du concept de développement durable ?

A – J'ai une idée assez précise, mais je m'aperçois que c'est quelque chose qui est très difficile à mettre en pratique. C'est quelque chose qui est tout d'un coup à la mode, qui fait parfois la une des journaux, mais qui a malgré tout de la peine à s'installer dans le temps. Je trouve cela dommage, car c'est quelque chose qui m'interpelle et me touche.

C- Etes-vous incité, dans votre vie professionnelle, à agir en faveur d'un développement durable ?

A – Non. Mais j'aimerais bien, car on aurait des choses à faire dans le cadre de l'entreprise.

C- Connaissez-vous la démarche de l'Agenda 21 scolaire ?

A – Non.

C- [Définition et explication de la démarche.] Avez-vous déjà participé à un projet en lien avec le développement durable ?

A – Oui. Par exemple, au niveau de la commune, j'ai créé une impulsion pour que la municipalité signe une charte concernant l'utilisation du bois tropical, où elle s'engage à utiliser du bois qui provient de forêts protégées et gérées dans une perspective de développement durable.

C- Cela est-il donc également valable pour le mobilier scolaire, comme les tables et les chaises ?

A- Le mobilier scolaire est géré directement par la direction des écoles et non par mon service. Dès lors, je ne sais pas si cette démarche est appliquée.

C- Avez-vous fait des projets avec l'école ?

A- Oui. Il y a quelques années, j'avais organisé des séances d'information dans quelques classes enfantines sur la gestion des déchets. Nous avons expliqué aux enfants comment trier les déchets, mais j'ai cependant constaté que sur la durée, il n'y a pas eu de suivi et de contrôle. Je ne pense pas que ce soit de la faute des enseignants, mais je pense que c'est plutôt dû au fait que ce n'est pas dans les mœurs. Pour cela, je pense que le développement durable devrait s'enseigner à l'école, au même titre que les autres branches. Je pense que l'éducation au développement durable doit être quelque chose de répétitif pour que cela puisse entrer dans les mœurs. Cela permet de toucher les élèves, mais également les parents et les enseignants.

C- Est-ce important pour vous que les bâtiments scolaires soient en accord avec le développement durable ? Est-ce quelque chose de personnel ou d'institué ?

A- Oui. Cela reste personnel, mais je peux donner des impulsions.

C- Dans votre fonction, comment pourriez-vous contribuer à l'amélioration des bâtiments en terme de développement durable ?

A- Je pourrais mettre en place des séances d'information pour la direction et le corps enseignant, les sensibiliser notamment en ce qui concerne le chauffage et les économies

d'énergies possibles. Il faudrait faire cela de manière récurrente, par exemple chaque année, pour pouvoir faire un constat des progrès réalisés, au moyen de chiffres concrets et de graphiques. Cela permettrait aussi de pouvoir remercier les gens, ce qui serait un encouragement pour persévérer dans cette direction.

C- Cela correspond tout à fait à la démarche de l'Agenda 21 scolaire, où il est question de faire un diagnostic de l'établissement et d'évaluer les actions entreprises. Serait-il intéressant pour vous d'associer les élèves à votre travail pour réaliser des projets?

A - Oui bien sûr. Comme par exemple, lorsqu'on refait les peintures de classes ou de corridors, on pourrait prendre un petit groupe d'élèves, pour avoir leur opinion, en plus de celle de l'enseignant et de la mienne ou de celle de mes collaborateurs. Un enfant a moins de soucis que nous les adultes, il a ainsi une certaine neutralité qui peut être intéressante.

C- Seriez-vous favorable à la mise en place d'un Agenda 21 scolaire dans l'établissement scolaire dont vous vous occupez ?

A- Oui tout à fait, je pense que cela pourrait être une bonne chose. Je serais même prêt à m'engager dans la création de projets et dans le comité de pilotage de l'Agenda 21 scolaire.

C- Voyez-vous certaines conditions à la mise en place d'une telle démarche ?

A- Oui. Je pense qu'il est nécessaire d'avoir un groupe d'acteurs motivés qui sont sensibles à la question du développement durable et qui souhaitent s'investir dans ce sens. Je pense qu'il est difficile encore pour beaucoup de personnes d'être sensible à la problématique du développement durable au sein de notre société de consommation. On pourrait faire beaucoup de petits gestes quotidiens pour économiser de l'énergie, mais peu de personnes y sont sensibles. Cela peut même être ennuyeux pour certains, qui n'ont pas envie de comprendre le message qui se cache derrière tout cela. Si l'on pouvait instaurer l'éducation au développement durable à l'école de manière stricte et obligatoire, je pense que l'on ferait un grand pas en avant.

Entretien n°3

Locuteurs : C= chercheur, A= acteur

C – Dans le questionnaire, vous avez dit être incitée, dans votre vie professionnelle, à agir en faveur d'un développement durable. Par qui et comment ?

A – Il s'avère que j'ai une connaissance qui s'occupe d'un Agenda 21 et j'ai l'occasion de pouvoir parler de ces choses-là avec elle, de ce qu'on pouvait faire au niveau personnel. Mais finalement sur le plan professionnel, à part le tri des déchets, c'est vrai qu'il n'y a pas grand-chose.

C - Dans le questionnaire, vous étiez favorable au fait que le développement durable a sa place à l'école. Pouvez-vous me dire comment vous voyez cela ?

A – Cela m'intéressait car vous aviez dit qu'il y a avait des actions qui se faisaient et je désirerais avoir des informations là-dessus. Je n'ai pas forcément des idées par rapport à cela.

C – [Explication des plans de l'UNESCO et de la CDIP et définition de l'éducation au développement durable.] Quel écho faites-vous à ces principes et ces définitions ?

A – Je trouve que cela reste assez vaste. Il ne suffit pas de donner des principes et des définitions, il faudrait passer du concept au factuel, c'est à dire nous proposer quelque chose de concret, des propositions d'actions, du matériel ...

C – Avez-vous déjà fait de l'éducation au développement durable avec vos élèves ?

A – A part un travail sur le tri des déchets et quelques sensibilisations comme l'économie de l'eau, non.

C – Pensez-vous que le développement durable doit s'enseigner ?

A – Je ne pense pas qu'il doive s'enseigner. Je pense qu'on peut faire de la sensibilisation, mais le problème ensuite vient du fait que c'est une responsabilité familiale. C'est un peu comme la religion, on ne peut pas entrer dans la sphère privée et imposer un mode de vie à une famille.

C – Qu'attendez-vous de la direction de votre établissement ou de la direction de l'enseignement obligatoire au sujet de l'éducation au développement durable ?

A – J'attends des choses concrètes. Je ne vais pas réfléchir seule sur ce que je pourrais faire pour améliorer ce domaine.

C- [Présentation de la démarche d'Agenda 21 scolaire.] Que pensez-vous de cette démarche ? Y voyez-vous des inconvénients, des limites, des conditions ?

A – Je suis pour cette démarche mais je suis un peu sceptique quant à sa mise en œuvre. Je vois un inconvénient d'ordre financier. Pour que cela fonctionne, il faudrait que la commune s'investisse financièrement dans la démarche. Une collaboration entre les différents acteurs exigerait beaucoup de temps et ce temps devrait être rétribué. Je pense qu'il faudrait que la commune possède un Agenda 21 qui piloterait l'Agenda 21 scolaire et qui se chargerait de mettre les gens en réseau. Si la commune n'oriente pas sa politique dans ce sens, je doute qu'un Agenda 21 scolaire puisse fonctionner.

C – La collaboration entre différents acteurs que propose l'Agenda 21 scolaire est-elle quelque chose de nouveau pour vous ?

A – Non, de par ma formation et mon parcours professionnel, j'ai déjà été amenée à collaborer avec différents acteurs.

C – L’entretien touche à sa fin, avez-vous des choses à ajouter ?

A – Non.

Entretien n°4

Locuteurs : A= acteur, C=Chercheur

C – Quelle est votre fonction au sein de l'établissement ?

A – J'enseigne la citoyenneté, l'histoire et la géographie au secondaire.

C – Dans le questionnaire auquel vous avez répondu, vous avez dit vouloir agir en faveur d'un développement durable dans votre vie professionnelle. De quelle manière ?

A – En transmettant les valeurs du développement durable, en expliquant ce concept. On peut par exemple citer des projets comme le M2 lausannois.

C – Vous avez dit être incité à agir en faveur d'un développement durable dans votre vie professionnelle. Par qui et comment ?

A – Par le plan d'études. Que ce soit en géographie ou en citoyenneté, la thématique du développement durable est au programme.

C – Donc selon vous, le développement durable peut et doit s'enseigner ?

A – Oui.

C – Cet enseignement consiste-t-il en des projets qui mènent à une action, ou plutôt en des séquences axées sur la théorie ?

A – Non, je n'ai pas encore fait de projets qui mènent à une action.

C – On dit que pour faire de l'éducation au développement durable, on doit faire des projets qui mènent à une action. Que pensez-vous de cela ?

A – Je pense que cela peut être bien, mais cela demande de mettre en place beaucoup de choses, comme par exemple la transmission des informations aux parents et à la direction. Mais je me verrais bien mettre en place certains projets. Je me dis que si je donne un message à 120 élèves lors des cours de citoyenneté, j'aurais déjà créé un impact sur le développement durable à l'échelle locale.

C – Connaissez-vous la démarche de l'Agenda 21 scolaire ?

A – Non.

C – [Définition et explication de la démarche.] Quel écho faites-vous à cette démarche ?

A – Au niveau de ce collège, on pourrait peut-être faire une étude sur le chauffage. Sinon, au niveau de l'éclairage, nous avons des néons, ce qui représente un faible coût. Je ne vois pas ce qu'on pourrait faire d'autre pour améliorer le collège dans une perspective de développement durable.

C – On pourrait par exemple associer les autres acteurs de l'établissement dans des projets, comme le concierge ou le personnel de la cantine... [Présentation d'exemples de projets menés dans des Agendas 21 scolaires²⁴] Que pensez-vous de ces exemples ?

A – C'est vrai que je trouve cela intéressant, mais comme j'enseigne depuis pas très longtemps (deuxième année d'enseignement), cela n'est pas dans mes priorités actuelles. Sinon, je trouve que l'idée est bonne. Cependant, il faudrait donner aux enseignants les moyens de la mettre en place.

²⁴ Ces exemples sont cités dans le chapitre de l'approche théorique, aux points 2.3.5 et 2.3.6.

C – De quoi auriez-vous besoin ?

A – De temps. J'ai beaucoup de travail actuellement et je ne vois pas comment j'arriverais à consacrer du temps en plus pour mettre en place un Agenda 21 scolaire. Cela demanderait aussi beaucoup d'énergie pour motiver les collègues et les élèves. Une impulsion devrait se faire au niveau de l'ensemble des acteurs de l'établissement. Il faudrait donc du temps et de la bonne volonté.

C – Voyez-vous des avantages ou des inconvénients à la démarche d'Agenda 21 scolaire ?

A – Je pense que cela permettrait de concrétiser des savoirs académiques, ce qui est un avantage. Cela permettrait aussi de collaborer plus avec les collègues, dans des disciplines où on collabore finalement peu.

C- L'entretien touche à sa fin. Voulez-vous encore ajouter quelque chose ?

A – Non.

Entretien n°5

C – Dans le questionnaire auquel vous avez répondu, vous avez avoué avoir le désir d’agir en faveur d’un développement durable dans votre vie professionnelle. Pouvez vous me dire de quelle manière ?

A- Je ne sais pas, en triant les déchets avec les enfants peut-être. Mais je ne sais pas si c’est la bonne manière.

C- Vous n’avez pas d’autres idées ou d’envies particulières à part le tri des déchets ?

A- Non.

C- Vous avez également été d’accord, dans le questionnaire, sur le fait que le développement durable a sa place à l’école. Apparemment, vous ne savez pas comment cela pourrait se faire ?

A- Non, pas vraiment.

C- Savez-vous ce qui est dit au niveau international et national par rapport à l’éducation au développement durable ?

A- Non.

C- [Explication des plans de l’UNESCO et de la CDIP.] L’Agenda 21 scolaire est un outil pour faire de l’éducation au développement durable. Avez-vous déjà fait des projets en lien avec l’éducation au développement durable avec vos élèves ?

A- Non, je n’ai pas fait de projets. Mais pour l’instant, tout ce que vous m’avez dit est très vague et très vaste. Est-ce que par exemple, sensibiliser les enfants au tri des déchets et à la pollution fait partie du développement durable ? Par exemple, je fais attention à l’économie de papier avec mes élèves. En guise de papier de brouillon, on utilise des papiers qui ont déjà été utilisés. Je leur demande toujours d’utiliser leur papier de brouillon jusqu’à ce qu’il soit vraiment terminé. Je leur explique que bien que le papier soit recyclé, on utilise tout de même des arbres pour le produire. Si 7000 élèves dans le canton de Vaud font la même chose, on aura peut-être des tonnes de papier à la poubelle en moins.

C- Est-ce que pour vous, le développement durable peut et doit s’enseigner, ou s’agit-il de faire simplement de la sensibilisation sur des gestes quotidiens ?

A- S’enseigner comme une branche, non. Par contre, faire de la sensibilisation à l’école, je pense que oui.

C- En ce qui concerne l’Agenda 21 scolaire, connaissez-vous cette démarche ?

A- Non.

C- [Présentation de la démarche.] Avez-vous des idées qui vous viennent à l’esprit concernant cette démarche ?

A- Oui, on pourrait par exemple utiliser le conseil des délégués de classe. Ainsi, les maîtres responsables du conseil des délégués pourraient faire passer le message aux délégués, qui eux pourraient le transmettre aux élèves. Pour cela, il faudrait former les maîtres responsables du conseil des délégués. La démarche de l’Agenda 21 scolaire pourrait également être discutée au sein du conseil d’établissement, qui rassemble la direction, des parents d’élèves et des gens de la commune. On pourrait également utiliser la personne responsable de la santé dans l’établissement comme personne référente.

C- Pensez-vous qu’un Agenda 21 scolaire serait réalisable dans votre établissement ?

A- Tout est une question de temps, de dispositions et de disponibilités. Si quelqu'un nous présente quelque chose qui tourne, qui est conçu, qui est concret, qui permet d'avoir une discussion au sein du conseil de direction, pour pouvoir proposer cela plus loin, pourquoi pas.

C- Donc pour vous, il faudrait qu'on vous propose un projet déjà bien ficelé ...

A- Oui. Il faudrait qu'on nous présente des actions concrètes que l'on pourrait réaliser. Il est nécessaire qu'une personne soit bien informée sur le sujet, qu'elle prenne du temps pour évaluer la faisabilité de la chose. J'aimerais justement soulever le problème du temps. L'école est sollicitée par beaucoup de choses ; il ne faudrait pas que l'on oublie sa fonction première, qui est de faire en sorte que les élèves atteignent les objectifs du plan d'études.

C- Ne pensez-vous pas que l'éducation au développement durable ait un lien avec la citoyenneté ?

A- C'est un grand leitmotiv ces dernières années. Il y a des grandes idées et des théories de base, mais avec cela, on a dû supprimer ou diminuer la part consacrée à certaines autres branches. Je peux comprendre cela, mais il faudrait savoir ce que l'on veut. Les milieux professionnels se plaignent parce que nos élèves n'atteignent pas les objectifs... Il faudrait réfléchir à ce que l'on met dans une grille horaire.

C- Dans le questionnaire, vous approuviez le fait que l'éducation au développement durable peut se faire de manière transversale...

A- Oui, cela pourrait se faire en géographie, en citoyenneté, en français, en mathématiques et en économie.

C- Le fait de faire des projets, cela permet de rendre les apprentissages concrets...

A- Oui, mais c'est un deuxième objectif. Le premier objectif est d'acquérir les bases.

C- Voyez-vous des inconvénients ou des avantages à la démarche de l'Agenda 21 scolaire ?

A- Un avantage serait de pouvoir sensibiliser de manière indirecte un certain nombre de personnes. Un inconvénient serait que cela fait encore quelque chose en plus à gérer.

C- Pensez-vous que l'Agenda 21 scolaire pourrait être une solution par rapport à l'éducation au développement durable ?

A- Oui et non. Le souci est que les grands dirigeants de ce monde font de belles paroles, mais n'agissent pas forcément en conséquence. Je trouve qu'on fait déjà beaucoup d'efforts en Suisse et que les enfants montrent déjà bien l'exemple. Il faudrait maintenant que des décisions soient prises d'en haut pour résoudre les problèmes d'environnement et d'inégalités dans le monde.

C- L'Agenda 21 scolaire implique une collaboration entre les différents acteurs de l'établissement. Trouvez-vous cela innovant ?

A – Non, on collabore déjà bien, par exemple pour l'éducation routière. Cela a pu se faire grâce à une collaboration au niveau du canton entre le département de la sécurité et la direction générale de l'enseignement obligatoire.

C- L'entretien touche à sa fin. Avez-vous encore quelque chose à dire ?

A- Non, j'espère que mes quelques propos seront utiles au développement durable de votre mémoire !

Annexe 3 – Répertoire des figures

| | |
|---|----|
| Figure 1 – Représentation du concept de développement durable (CIDD, 2007, p.10) | 6 |
| Figure 2 – Les différents acteurs de l'Agenda 21 scolaire..... | 15 |
| Figure 3 – Idée du concept de développement durable | 30 |
| Figure 4 – Préoccupation de la problématique du développement durable | 31 |
| Figure 5 – Désir d'agir en faveur d'un développement durable au niveau professionnel..... | 31 |
| Figure 6 – Incitation à agir en faveur d'un développement durable au niveau professionnel .. | 31 |
| Figure 7 – Le développement durable a-t-il sa place à l'école ?..... | 32 |
| Figure 8 – Connaissance du principe d'Agenda 21 | 33 |
| Figure 9 – Connaissance du principe d'Agenda 21 scolaire..... | 34 |
| Figure 10 – Engagement en faveur d'un Agenda 21 scolaire | 34 |
| Figure 11 – L'Agenda 21 scolaire peut-il combler certains besoins, désirs ou ambitions?..... | 34 |
| Figure 12 – Implication souhaitée des sujets dans l'Agenda 21 scolaire | 35 |
| Figure 13 – Inconvénients de l'Agenda 21 scolaire..... | 36 |
| Figure 14 – Mener des activités en lien avec le développement durable | 38 |
| Figure 15 – Mener des activités en lien avec le développement durable de manière transversale | 38 |
| Figure 16 – Sentiment de compétence en EDD | 39 |
| Figure 17 – Perspectives de compétence en EDD..... | 39 |
| Figure 18 – Collaboration avec des collègues..... | 40 |
| Figure 19 – Collaboration avec le personnel de conciergerie | 41 |
| Figure 20 – Collaboration avec le personnel de la cantine | 41 |
| Figure 21 – Collaboration avec le personnel administratif | 42 |
| Figure 22 – Collaboration avec le personnel communal..... | 42 |
| Figure 23 – Collaboration avec une association..... | 43 |
| Figure 24 – Collaboration avec une entreprise locale | 43 |

Figure 1 – représentation du concept de développement durable (CIDD, 2007, p.10)

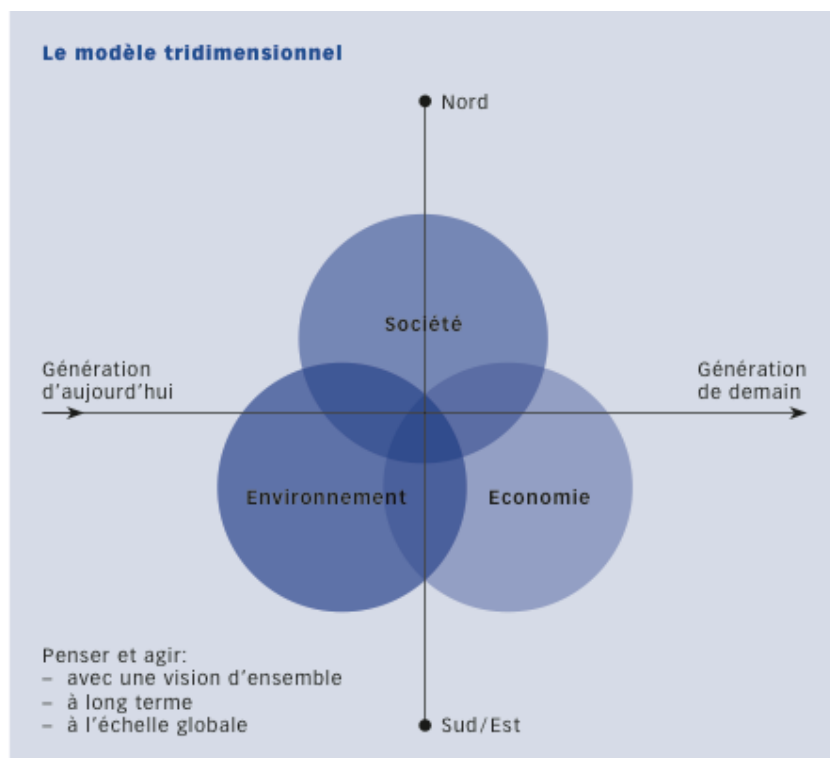


Figure 2 – Les différents acteurs de l'Agenda 21 scolaire

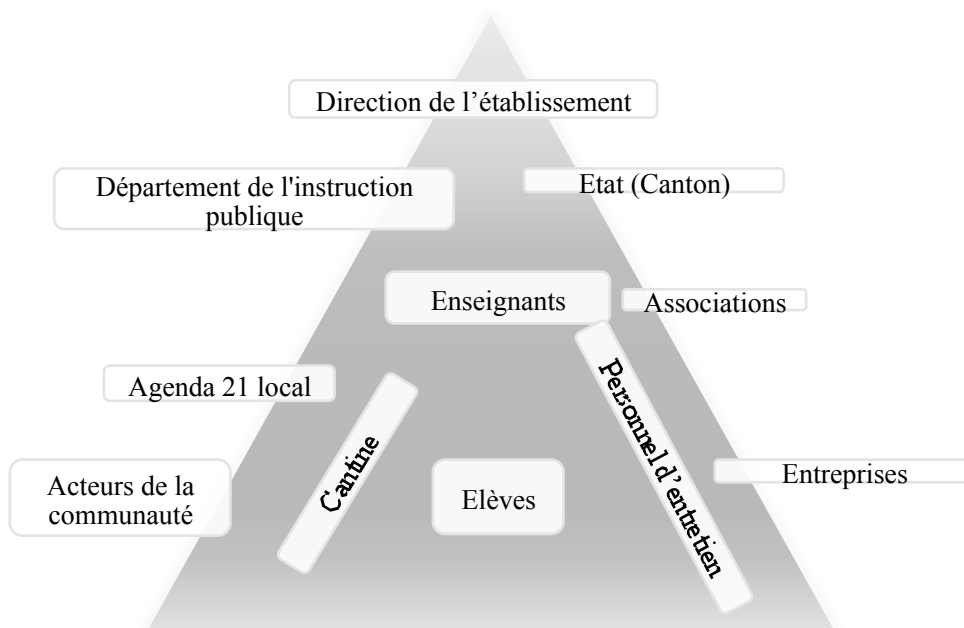


Figure 3 – Idée du concept de développement durable

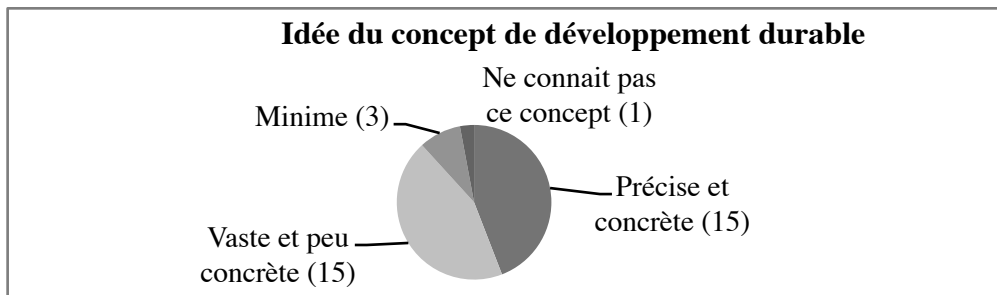


Figure 4 – Préoccupation de la problématique du développement durable

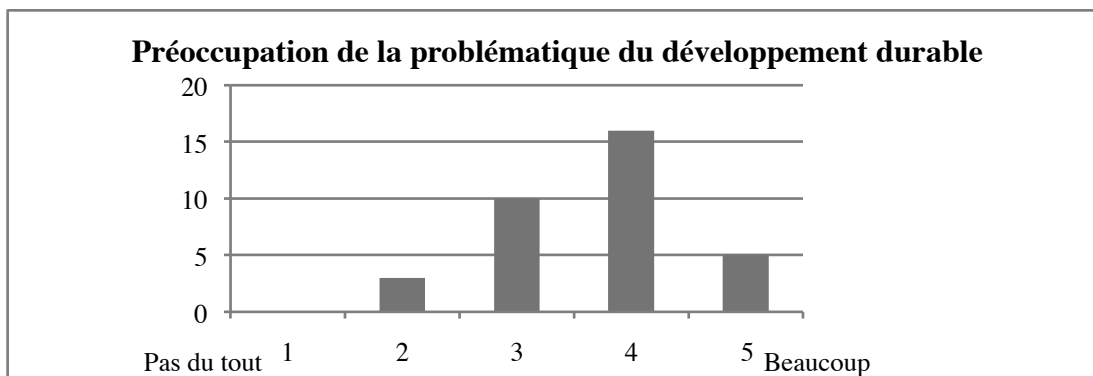


Figure 5 – Désir d'agir en faveur d'un développement durable au niveau professionnel

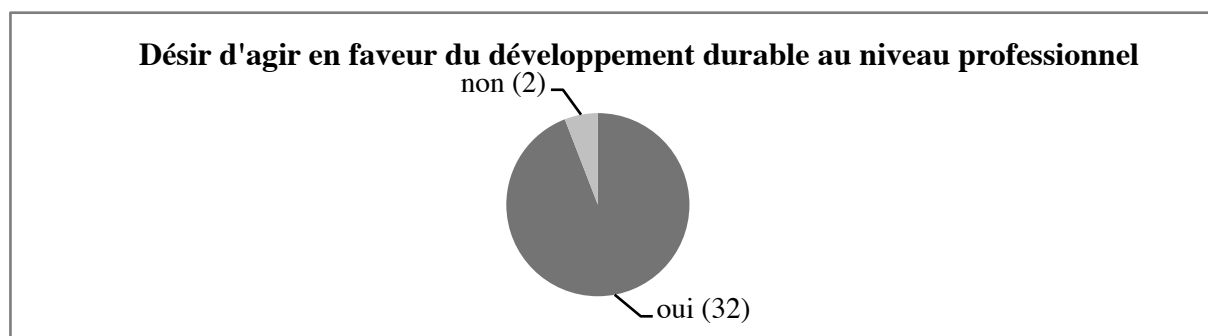


Figure 6 – Incitation à agir en faveur d'un développement durable au niveau professionnel

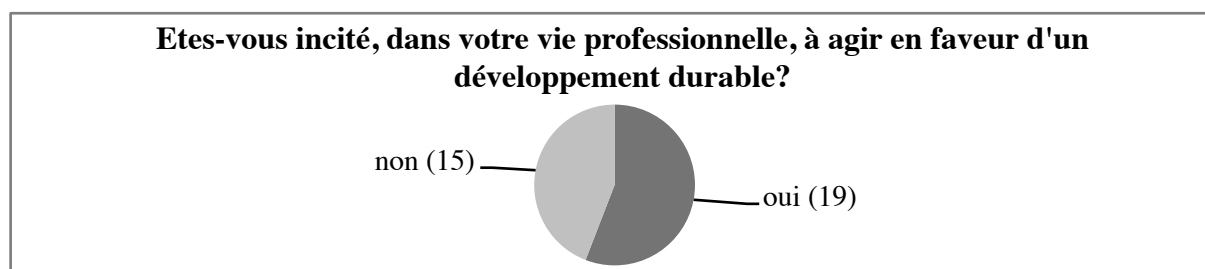


Figure 7 – Le développement durable a-t-il sa place à l'école ?

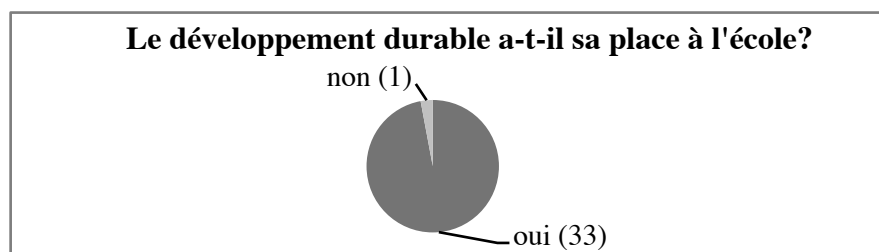


Figure 8 – Connaissance du principe d'Agenda 21

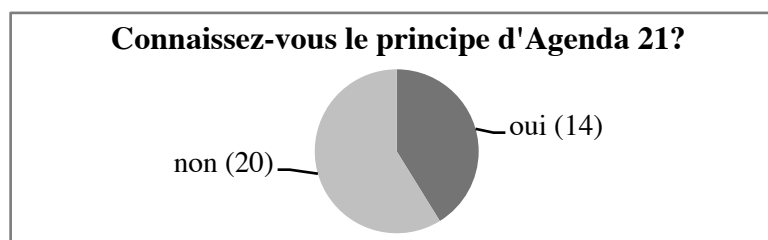


Figure 9 – Connaissance du principe d'Agenda 21 scolaire

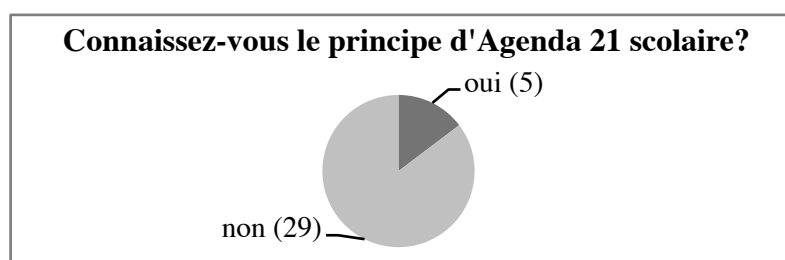


Figure 10 – Engagement en faveur d'un Agenda 21 scolaire

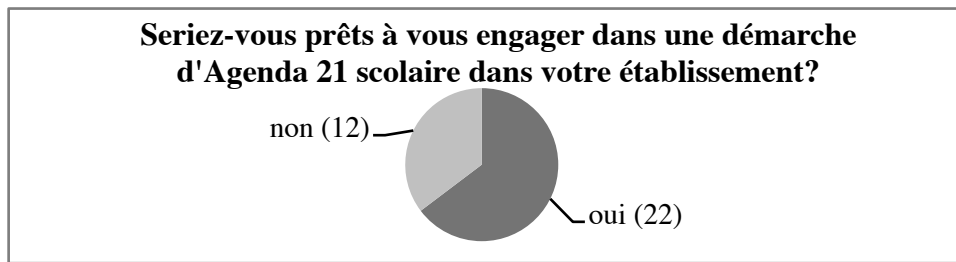


Figure 11 – L'Agenda 21 scolaire peut-il combler certains besoins, désirs ou ambitions?

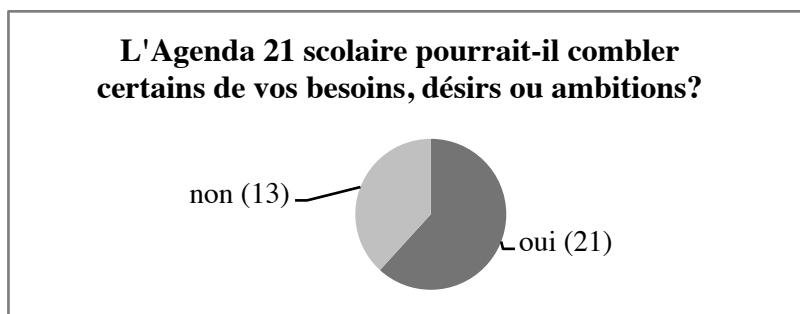


Figure 12 – Implication souhaitée des sujets dans l'Agenda 21 scolaire

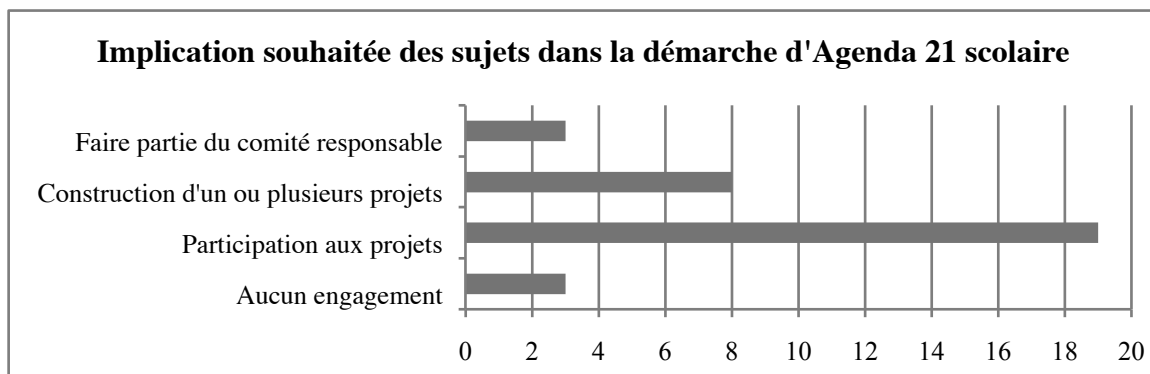


Figure 13 – Inconvénients de l'Agenda 21 scolaire

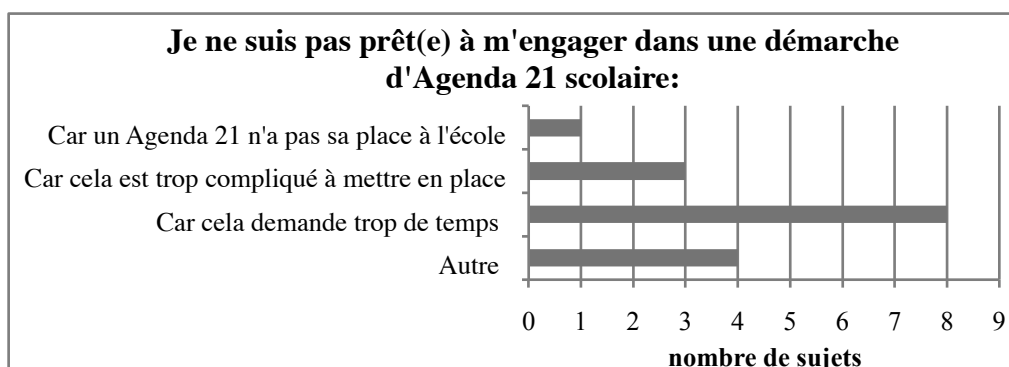


Figure 14 – Mener des activités en lien avec le développement durable

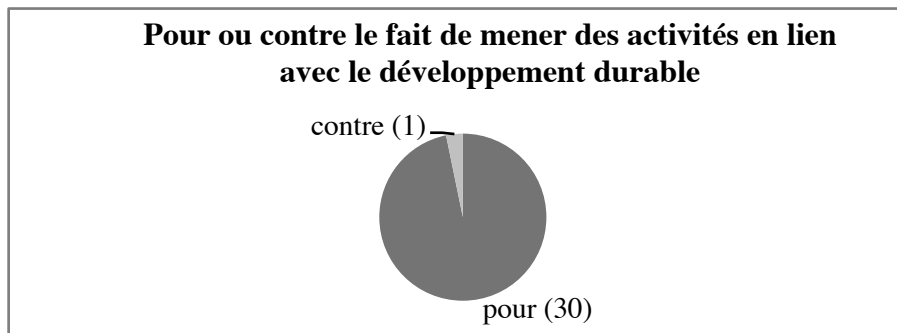


Figure 15 – Mener des activités en lien avec le développement durable de manière transversale

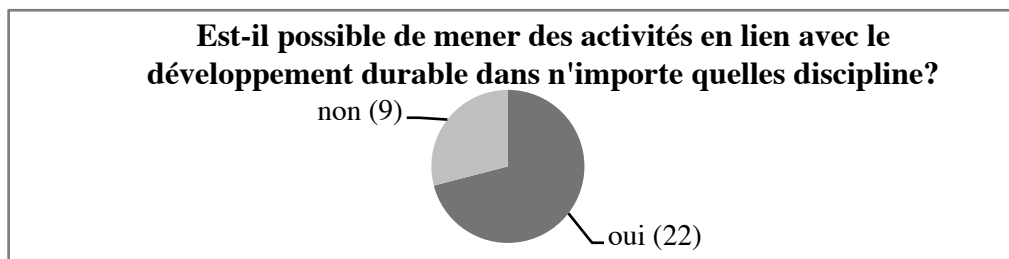


Figure 16 – Sentiment de compétence en EDD

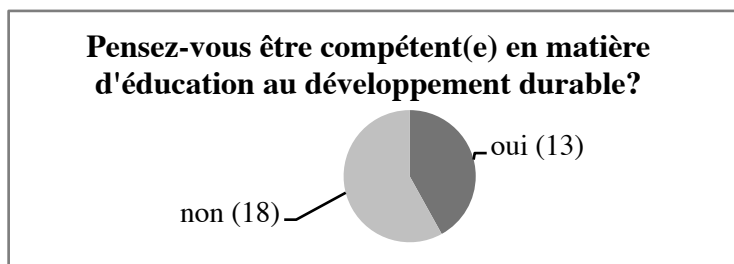


Figure 17 – Perspectives de compétence en EDD

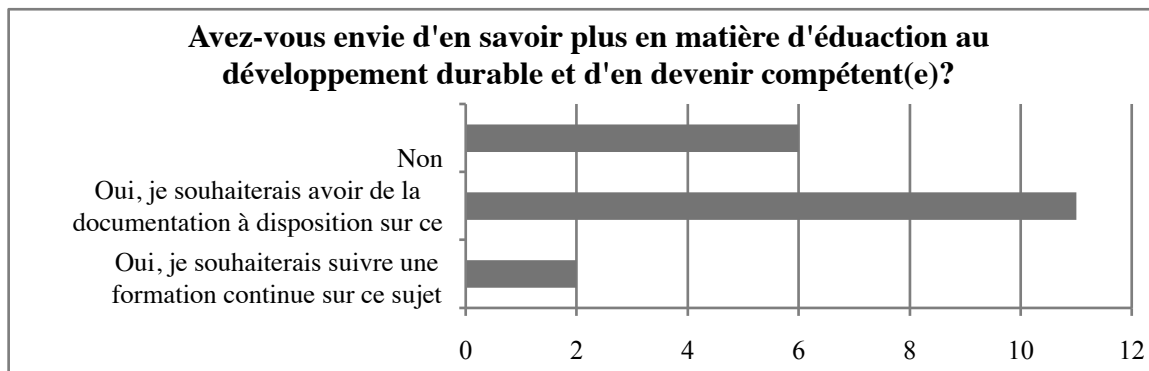


Figure 18 – Collaboration avec des collègues

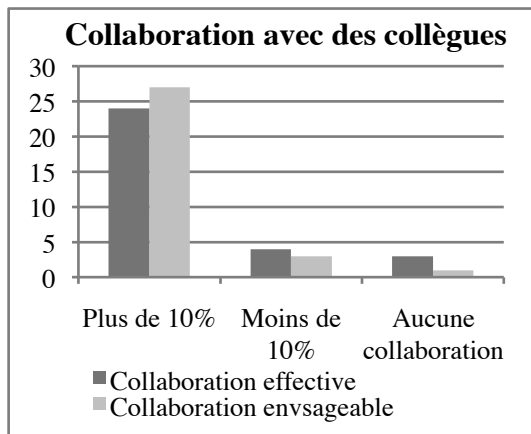


Figure 19 – Collaboration avec le personnel de conciergerie

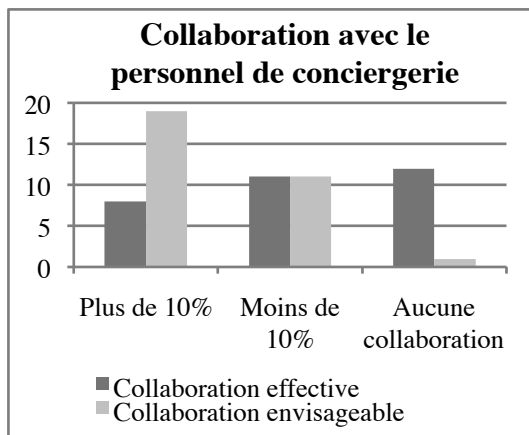


Figure 20 – Collaboration avec le personnel de la cantine

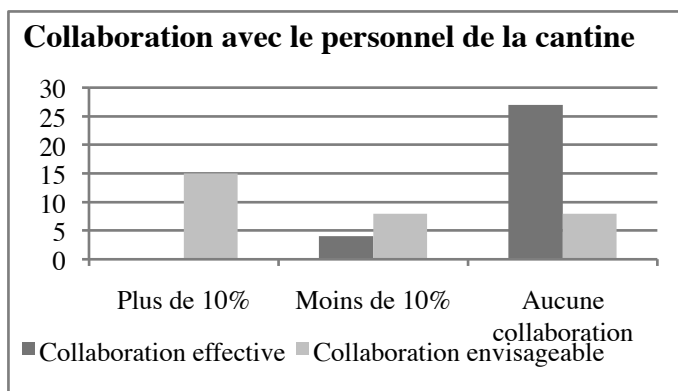


Figure 21 – Collaboration avec le personnel administratif

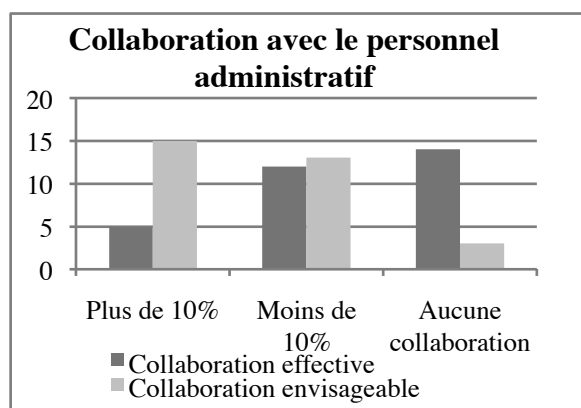


Figure 22 – Collaboration avec le personnel communal

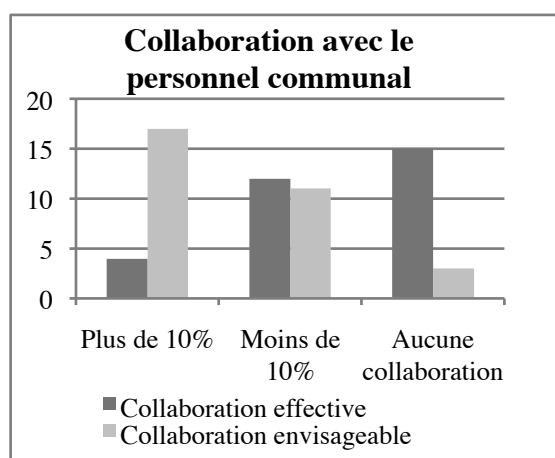


Figure 23 – Collaboration avec une association

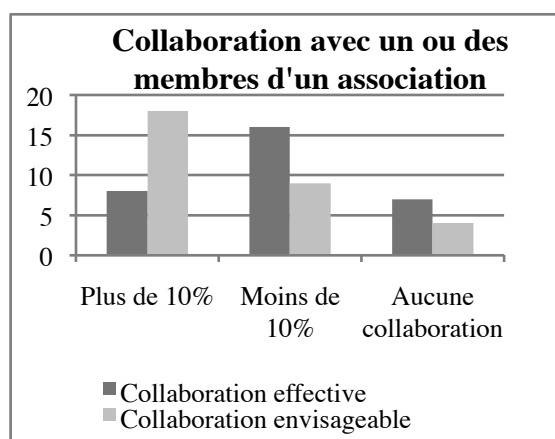
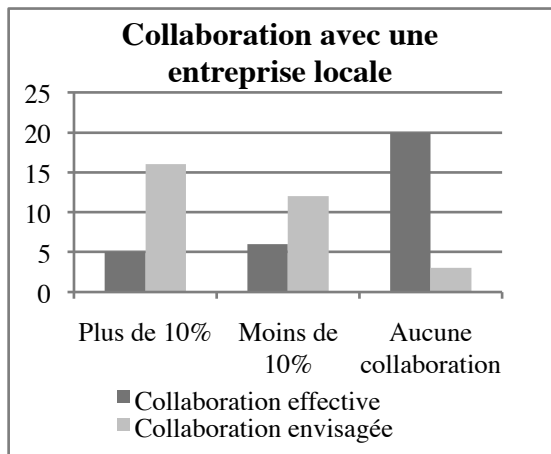


Figure 24 – Collaboration avec une entreprise locale



Résumé

Cette recherche étudie la démarche de l'Agenda 21 scolaire en tant qu'outil potentiel pour mettre en œuvre l'éducation au développement durable [EDD] à l'école. Tout d'abord, une approche théorique est proposée, dans laquelle les notions de développement durable et d'EDD sont définies et explicitées dans leur contexte actuel. La démarche de l'Agenda 21 scolaire est ensuite présentée à travers la définition de ses principes et l'évocation de plusieurs exemples. Comme l'Agenda 21 scolaire est une démarche novatrice et rare dans le canton de Vaud, la recherche propose ensuite de la confronter avec la réalité d'un certain établissement scolaire vaudois. Il est question d'étudier la pertinence et la cohérence qu'une éventuelle mise en place de cette démarche pourrait avoir au sein de cet établissement et les conditions de mise en œuvre que cela exigerait. Cela a été déterminé en fonction de l'avis de plusieurs acteurs de l'établissement et de quelques constats réalisés dans l'établissement.

Plusieurs éléments ont permis de prouver la cohérence et la pertinence que l'Agenda 21 scolaire pourrait avoir dans l'établissement sondé : les acteurs interrogés possèdent de bonnes dispositions pour l'éventuelle mise en place de cette démarche, quelques constats favorables à cette démarche ont été réalisés et la majorité des acteurs interrogés seraient prêts à s'investir dans un Agenda 21 scolaire. En fonction des limites de l'Agenda 21 scolaire perçues lors de la recherche, trois conditions de mise en œuvre sont mises en avant : une implication générale dans la démarche (investissement de tous les acteurs, soutien communal et cantonal), une visée de l'EDD à l'École favorisant la mise en œuvre de projets en lien avec le développement durable, puis un dépassement de l'effet de mode lié aux notions de développement durable et d'EDD. Quelques propositions de réponses à ces conditions et quelques pistes de réflexion sont finalement données.

Mots-clés :

Agenda 21 scolaire – Éducation au développement durable – Établissement – Projet – Mise en œuvre – Conditions.